

Stuttgart - 17, 18 et 19 juin 1983

Gaston Thorn : „Il faut maintenant sauver l'Europe”.

LIBRARY



Les chefs de gouvernement des Dix entourés de leurs ministres des Affaires Etrangères, ainsi que le président de la Commission des C.E., Gaston Thorn, accompagné du vice-président F.X. Ortoli lors du Conseil Européen à Stuttgart les 17, 18 et 19 juin.

Le Conseil européen qui s'est tenu à Stuttgart les 17, 18 et 19 juin s'est terminé par une déclaration commune qui confirme la ferme intention des Etats membres de poursuivre dans la voie de l'intégration européenne, sans pour autant proposer de solutions concrètes aux problèmes urgents. Le Conseil a décidé d'entreprendre des actions pour relancer la Communauté européenne confrontée à d'énormes problèmes sociaux et économiques et se préparant à un troisième élargissement en dix ans.

Le président de la Commission européenne, Gaston Thorn a déclaré après le Conseil : „Nous avons sauvé un Conseil européen, il faut maintenant sauver l'Europe”.

Les dossiers les plus brûlants, de l'Europe des Dix, se sont trouvés sur la table à Stuttgart : nouvelles ressources pour la Communauté, politique agricole commune, politiques nouvelles notamment en technologies avancées, élargissement, politique économique et sociale. Les dossiers n'ont pas été refermés, mais tout reste à faire.

„Nous avons évité une crise grave et nous devons préparer un nouveau départ” a déclaré le président Thorn. „Les problèmes ne sont pas définitivement résolus et il nous reste beaucoup à faire, mais il est encourageant, que face aux difficultés considérables qui auraient pu conduire à une désintégration de la Communauté, les chefs d'Etat et de gouvernement aient convenus de renforcer l'intégration et de relancer la Communauté”.

Le Conseil a décidé de négocier au courant des six mois à venir un accord glo-

bal afin de pouvoir faire face aux problèmes urgents auxquels la Communauté est

Dans ce numéro

- 2 Succès pour l'ECU
- 4 Stratégie industrielle
- 6 L'Europe à l'école
- 9 Le Fonds social
- 10 L'achat d'une encyclopédie
- 11 Dialogue Parlement-Commission

Le succès de l'ECU

confrontée et de poser des bases solides pour une politique dynamique pour les dix ans à venir. Le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères tiendra des réunions spéciales afin d'aboutir à un Consensus pour la réunion prochaine du Conseil européen, le 6 décembre 1983 à Athènes. Les chefs d'Etat ont bien défini dans un document final les chapitres qu'ils aimeraient voir résolus par les réunions des Ministres.

Le Conseil a aussi signé une déclaration solennelle sur l'Union européenne. Pour le président du Conseil européen, le chancelier Kohl, cette déclaration aussi connue sous le nom du plan „Genscher-Colombo” est un premier pas vers le renforcement de l'unification politique de l'Europe.

Le président de la Commission, Gaston Thorn a précisé plus tard : „L'initiative prise par les Ministres Genscher et Colombo, en octobre 1981, a été accueillie avec sympathie et espoir par la Commission, comme occasion d'un nouveau progrès dans l'unification politique et le renforcement institutionnel de l'Europe, bien que le contenu de la „déclaration solennelle” ait été, dans la suite, fortement réduit, la Commission apprécie la portée de sa signature par les dix chefs de gouvernement : elle y voit l'expression d'un engagement personnel de maintenir l'acquis de la Communauté et de poursuivre son développement et son approfondissement. Un tel geste a une signification particulière au moment où le Conseil euro-

péen vient d'adopter un programme de travail ambitieux pour venir à bout des problèmes qui divisent nos gouvernements, et relancer le progrès de la Communauté.

Il s'agit d'une déclaration des gouvernements, et d'un engagement des gouvernements. Il aurait été concevable d'y associer les institutions de la Communauté, mais alors l'ensemble des institutions auraient dû être visées et notamment le Parlement européen, qui est directement concerné par plusieurs passages importants du document”.

En réponse à des questions, MM. Kohl et Thorn ont précisé que la compensation 1983 pour le Royaume-Uni, qui sera de 750 millions d'écus, sera inscrite dans le budget 1984. Compte tenu des délais d'approbation du budget, l'exécution de cet engagement ne pourra pas intervenir avant la fin de cette année, c'est-à-dire avant la réalisation du programme de travail qui devra aboutir à Athènes.

La Commission se trouve une fois de plus soumise à une forte pression, puisqu'elle aura, dans des délais extrêmement brefs, à proposer des solutions à des problèmes de plus en plus irritants à mesure que les rendez-vous fixés se trouvent reportés.

Cette fois, si les grands dossiers de l'heure sont mieux définis, la synthèse dans l'équilibre, rôle de la Commission, constitue un exercice plus périlleux que jamais car la chance de sortir des discussions pour passer aux actions ne se retrouvera plus à Athènes.

Après un peu plus de quatre ans de son existence, on peut dire que les espoirs placés dans le système monétaire européen (S.M.E.) n'ont pas tous été couronnés de succès. C'est ainsi qu'il n'a pas été possible, comme on l'avait prévu après deux ans de fonctionnement, de poursuivre son développement. Le S.M.E. n'a pas non plus conduit, comme on l'avait espéré, à la convergence des politiques économiques nationales des Etats membres. Il faut peut-être voir là la principale raison pour laquelle, depuis un an et demi, les réajustements monétaires sont plus fréquents, plus importants, mais aussi plus controversés.

La décision la plus récente, le réaménagement du 21 mars dernier, a été prise à l'issue de trois jours de négociations ardues et complexes et toutes les monnaies participant au S.M.E. ont été touchées.

Par contre le S.M.E. compte un succès solide qui, de plus, semble s'accroître. C'est l'utilisation de l'Ecu sur les marchés privés. Après des débuts timides, un tournant s'est produit en 1981, date à laquelle l'utilisation de l'Ecu s'est vraiment répandue et ce phénomène n'a fait que se renforcer depuis.

Il peut être constaté en particulier sur le marché des émissions obligataires sans toutefois se limiter à ce domaine. Mais on constate que les émissions d'obligations lancées en Ecus ont désormais la faveur des emprunteurs comme des investisseurs et que ce succès dépasse les frontières de la Communauté européenne. Parmi les emprunts lancés en Ecus, on a pu voir ceux de la province du Québec, de la filiale norvégienne d'Elf-Aquitaine et d'une agence de crédit à l'exportation suédoise. Quant à la Communauté européenne, ce sont bien sûr les institutions communautaires (B.E.I., Euratom) et les gouvernements des Etats membres qui ont choisi l'Ecu, mais on a vu aussi diverses banques, des entreprises de ser-

vices publics, des organismes de crédit et d'autres.

Au 1er février 1983 un total de 30 émissions obligataires, d'une valeur globale de 2,5 milliards d'Ecus, avaient été proposées (200 millions en 1981, 1,8 milliard en 1982, le reste dans les premières semaines de 1983). Mais ce n'est pas tout. Depuis cette date, huit émissions supplémentaires ont été annoncées, d'un montant total de 320 millions d'Ecus (y compris un placement privé de 40 millions d'Ecus par la B.E.I.). Il y a donc des chances pour qu'un record soit battu en 1983. Selon l'expression d'un grand banquier belge „C'est un progrès fantastique”.

Ce progrès se mesure également par le fait que l'Ecu soit arrivé si rapidement dans le peloton de tête des „monnaies” du marché obligataire. Occupant désormais le quatrième rang, derrière le dollar, le deutschmark et la livre sterling, l'Ecu s'est nettement mieux comporté qu'une autre unité composite, les DTS (Droits de tirages spéciaux).

Pourtant l'Ecu est bien lui aussi une unité monétaire composite. Il est établi à partir d'un „panier de devises” qui comprend les monnaies de Etats membres de la CE (sauf le drachme, mais la livre sterling est incluse bien que le Royaume Uni soit jusqu'ici restée en dehors du S.M.E.). Sa valeur est calculée à partir de la somme des cours de ces devises à laquelle est appliquée un coefficient de pondération. Le poids donné à chaque devise du „panier” est déterminé sur la base de taux-pivots qui peuvent être révisés en cas de réajustement monétaire. Ce poids relatif change donc avec le cours-pivot, comme ce fut le cas en mars 1983.

Ceci signifie que le deutschmark, par exemple, qui a été réévalué à plusieurs reprises, représente 37,4 % de la valeur de l'Ecu contre 33 % au moment de la création du S.M.E. Par contre la part du franc français est passée de 19,8 % à



Le premier ministre belge W. Martens lors du sommet à Stuttgart entouré du (à gauche et de dos) ministre-président des Pays-Bas, Lubbers, président de la Commission G. Thorn et du chancelier allemand Kohl.

L'enjeu de la stratégie industrielle

Quel est l'enjeu de la stratégie industrielle communautaire, sinon la réindustrialisation de l'Europe ?

Devant le déclin de ses industries de base qu'elle doit enrayer par un effort de modernisation à un niveau réduit de capacités, l'Europe doit exploiter d'autres alternatives industrielles : il lui faut aujourd'hui renforcer ses positions dans la production de biens d'équipement et rejoindre le peloton de tête des technologies nouvelles qui conditionnent directement la performance de toutes les activités industrielles et de services.

Comment procéder ?

D'abord, nous devons prendre conscience de nos atouts et cesser de les gaspiller : le niveau scientifique de l'Europe est bon; nos travailleurs ont une solide tradition industrielle; le stock de capital accumulé est relativement très élevé; la Communauté est la première puissance commerciale du monde; enfin et surtout, le marché européen est en puissance le plus grand marché du monde.

Ensuite, il nous faut utiliser ces atouts :

1. Notre effort de recherche doit s'intégrer dans un cadre européen : il est absurde de poursuivre des recherches en ordre dispersé dans des secteurs stratégiques où les équipes nationales sont trop peu nombreuses ou insuffisamment équipées. Le programme-cadre pour la recherche communautaire soumis à l'approbation du Conseil Recherche de juin 83 organisera désormais la concertation sur les actions nationales de recherche.

2. La formation générale et spécialisée des hommes doit être poussée plus avant : il est navrant de constater aujourd'hui qu'une partie du chômage s'explique encore par un défaut de qualification des jeunes et par des difficultés de recyclage en cours de carrière. Accompagner le progrès technologique par le progrès humain est un impératif majeur : le Fonds Social Européen

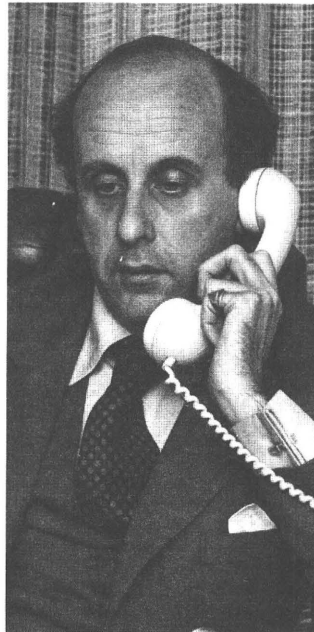
prend de plus en plus cette orientation.

3. Notre stock de capital s'amenuise et vieillit parce que notre effort d'investissement est insuffisant. Réindustrialiser, c'est d'abord réinvestir ! Il faut pour cela d'une part une épargne suffisante et d'autre part des occasions d'investir. Transférer les ressources de la consommation vers l'investissement productif passe d'abord par la réduction des déficits budgétaires de nos Etats, et notamment de nos régimes de sécurité sociale; il faut ensuite que l'épargne aille aux entreprises sous la forme la plus appropriée, celle de capitaux à risque.

4. Il n'y aura de véritable réindustrialisation européenne qu'à la faveur d'une reprise mondiale; car c'est la demande de biens d'équipements qui gouverne, pour l'essentiel, notre industrie et, par conséquent, détermine nos possibilités d'expansion ! Mais cette reprise mondiale doit être anticipée et préparée par un effort préalable d'investissement de la part de notre industrie si elle veut être la première à en bénéficier. Il faut dès lors que nos entreprises investissent !

Dès aujourd'hui il existe, malgré la crise, des motifs puissants d'investir : dans la réduction de notre dépendance énergétique, dans les secteurs en expansion, dans les nouvelles technologies. Le cas échéant, les pouvoirs publics notamment et la Communauté doivent, par des incitants appropriés, hâter les décisions d'investissement dans ces directions prioritaires. C'est par exemple le sens fondamental de la démarche communautaire qui, dans le domaine énergétique, stimule l'investissement dans les économies d'énergie et dans les énergies de remplacement par le biais de prêts communautaires et d'aides financières à des projets de démonstration.

Mais l'incitant principal de l'investissement reste le Marché commun lui-même.



Vice-Président E. Davignon

5. Pour réaliser effectivement son redressement industriel, l'Europe doit en effet miser à fond sur son marché intérieur qui est la base de son expansion dans le reste du monde.

L'idéal serait sans aucun doute d'abord reproduire à vingt-cinq ans de distance la secousse salutaire qu'a constitué pour l'industrie européenne, le démantèlement des frontières douanières nationales et leur remplacement par un tarif douanier commun : d'un côté, l'ouverture d'un vaste marché intérieur; de l'autre une protection efficace vis-à-vis de l'extérieur.

En quoi pourrait consister aujourd'hui une impulsion de même ampleur qui faciliterait à l'industrie européenne son indispensable mutation ?

Nul doute qu'un progrès de même portée dans l'unification du Marché commun par l'élimination des obstacles non tarifaires aux échanges de marchandises aurait déjà un impact extrêmement important. Mais il faut également considérer le marché du côté des facteurs de production : la libre circulation des personnes est acquise; mais celle des capitaux ?

L'absence d'un marché unifié, en raison des barrières fiscales d'une part et des obstacles mis au mouvement des capitaux à l'intérieur de

l'Europe à cause des difficultés des balances de paiements d'autre part, rend plus aisé et plus sûr pour le détenteur de capitaux, y compris pour l'entreprise industrielle, d'expatrier ses avoirs outre-mer que de les investir ailleurs dans la Communauté : n'y a-t-il pas quelque chose d'absurde à ce qu'il soit aujourd'hui, non pas toujours plus avantageux, mais moins aléatoire pour un industriel d'investir à Singapour ou à Hong-Kong plutôt que dans les Pouilles ou au Pays de Galles, compte tenu des écarts de taux de change qui, malgré l'effet stabilisateur du Système monétaire européen, continuent à traduire les divergences des économies nationales et donc des monnaies.

L'unification du marché par l'abolition des obstacles non tarifaires aux échanges et par la réalisation d'une union économique et monétaire complète apporterait sans aucun doute à nos entreprises une telle garantie de sécurité que l'acte d'investir dans la Communauté s'en trouverait véritablement encouragé !

Mais, qu'on le veuille ou non, la réalisation de l'unité du marché européen implique dans certains cas bien circonscrits la mise en œuvre d'actions sectorielles communautaires.

6. Il est devenu aujourd'hui inévitable de poser le problème des actions politiques sectorielles au niveau communautaire. Le fait est que tous les Etats, sous des formes diverses et à des degrés variables, interviennent directement ou indirectement dans le développement de certaines industries importantes via des programmes de recherche-développement, des aides à l'investissement, des opérations de sauvetage d'entreprises en difficulté, des nationalisations, des commandes publiques, etc.

La Communauté est armée pour contenir ces interventions dans les limites de la concurrence normale qui constitue la base du Marché commun. Mais son interven-

tion est essentiellement correctrice et défensive : elle vise davantage à prévenir les entraves aux échanges et les distorsions de concurrence entre les Etats qu'à vérifier si l'objectif industriel recherché sera effectivement atteint au niveau de la Communauté. Par exemple, dans son appréciation des programmes nationaux d'encouragement à l'industrie micro-électronique, la Commission veillait jusqu'ici à éviter une lutte déloyale de subventions entre gouvernements — ce qui est et reste son rôle fondamental — plutôt qu'à amener les Etats à coordonner leurs efforts pour réaliser une percée technologique et une pénétration du marché mondial à la mesure des efforts financiers consentis par les pouvoirs publics et parfois des surpris imposés aux consommateurs.

La multiplication de ces actions sectorielles nationales, qu'elles soient directes ou indirectes, a souvent un effet négatif sur la performance de nos industries, car elle aboutit à la compartimentalisation du marché précisément dans les secteurs où les économies d'échelles sont souvent la clé du succès : par exemple dans les technologies nouvelles. Il s'ensuit à la fois un gaspillage de ressources publiques et un développement insuffisant de nos entreprises, trop petites et trop peu compétitives.

L'aéronautique, dans une certaine mesure, fait exception : un effort méritoire et payant a en effet été tenté avec Airbus-Industries dans le créneau des gros avions civils courts et moyens courriers. Une coopération effective au niveau de la production et du marketing s'est traduite par un élargissement croissant et significatif de la part de marché européenne dans un secteur réservé jusque-là aux USA. Sans doute faut-il pousser plus avant cette coopération en élargissant la famille d'avions produits par Airbus et sans doute faut-il également encourager d'autres coopérations de même type dans le domaine de l'aviation militaire, mais à tout le

moins l'Europe tient-elle là le noyau de développements stratégiques dans un secteur très important par l'emploi, la valeur ajoutée et l'indépendance technologique. L'Europe appuie cette association née de l'action de certains gouvernements et de certains industriels dont l'un d'ailleurs n'appartient pas encore à la Communauté.

Quoi de plus normal ! Ce qui importe, ce n'est pas que tout se passe strictement dans un cadre communautaire à dix : l'Europe industrielle doit se faire par la multiplication de joint ventures à trois, à quatre, à dix ou à davantage selon les projets, selon les points forts des différents pays, selon les priorités qu'ils se reconnaissent et les efforts qu'ils sont disposés à consentir. A la Communauté d'appuyer ces initiatives par la mise en œuvre de tous ses moyens ! Naturellement, elle doit par ailleurs garantir qu'en fin de compte chaque pays, quelle que soit sa force et quelle que soit sa taille, bénéficiera directement ou indirectement des retombées de ces initiatives tri-, quadri- ou multilatérales : il faut en effet éviter d'instaurer une Europe technologique à deux vitesses et garantir une répartition équitable des bé-

néfices, non pour chaque projet individuel, mais au niveau du bilan d'ensemble.

7. Mais un terrain privilégié pour un effort conjoint au niveau de la Communauté est bien celui des technologies de l'information : il s'agit d'un marché important, en croissance rapide, où les facteurs du succès sont la technologie et la dimension du marché. Pourtant, l'industrie européenne perd pied dans ce secteur encore une fois parce qu'elle affronte la concurrence américaine et japonaise en ordre dispersé en raison du fractionnement des marchés et de l'inarticulation des politiques nationales.

Le rôle de la Communauté est ici tout indiqué : il s'agit d'amener les entreprises à la dimension européenne pour leur permettre d'affronter le marché mondial à armes égales avec les grands groupes américains et japonais et de retrouver une place équivalant au moins à la part européenne (environ 1/3).

L'action européenne doit porter sur différents facteurs :

a) la coopération directe entre les entreprises par-delà les frontières nationales, sur des thèmes stratégiques de recherche pré-com-

pétitive, est nécessaire pour combler le retard technologique de l'industrie européenne et reprendre le leadership dans certains créneaux : c'est le sens du programme ESPRIT désormais en cours de réalisation.

b) la stimulation de la demande au niveau européen est possible par une politique de standards et de normes communs, par l'encouragement à des applications nouvelles, le renouvellement et l'extension concertés du réseau européen de télécommunications.

c) pour répondre à cette demande nouvelle, notamment dans le cas des marchés publics, il faut rétablir une concurrence féconde entre groupes européens réunissant des entreprises nationales différentes, soit au niveau de grands ensembles, soit à celui de PME; le fait que cette libéralisation interne coïncide avec l'augmentation du gâteau à partager, doit la rendre plus attrayante pour les forts et moins dangereuse pour les autres. Mais comment l'industrie européenne pourrait-elle s'imposer sur les marchés de grande exportation, si, sur son propre territoire, elle n'est pas en mesure de soutenir la concurrence internationale ?

d) enfin, dans la mise en œuvre de ses pouvoirs et de ses moyens propres (politique commerciale, politique de concurrence, instruments financiers), la Communauté doit chercher à appuyer l'objectif industriel retenu, et se doit de réaliser en Europe une production correspondant au niveau de la demande européenne.

Ne nous y trompons pas. Ce qui est ici en jeu, c'est pour l'Europe la possibilité à terme de maintenir et de créer des emplois par millions en compensation des emplois perdus dans les secteurs en déclin et des emplois supprimés par le progrès technologique. Ne pas agir, dans ces conditions, est en définitive bien plus risqué que d'agir.

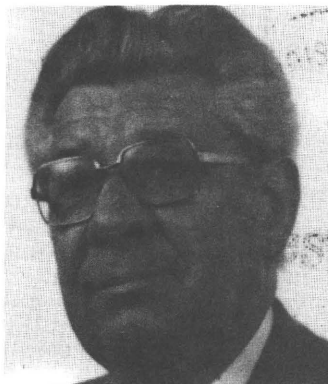
Etienne Davignon,
Vice-Président de la
Commission Européenne

L'Europe à la recherche de son avenir industriel, par P. Maillet, Editeur Labor-Nathan, 1983, 206 pp.

Pour une Europe largement dépourvue de matières premières et d'énergie, l'industrie est un outil essentiel à la survie et à l'affirmation de sa place dans le monde. Telles sont les prémisses de la réflexion nourrie et éclairante que mène dans ces pages le Professeur Maillet, sur le thème de l'adaptation permanente de l'industrie européenne aux conditions changeantes du marché international et de son propre environnement humain et géographique.

Après avoir passé en revue les caractéristiques structurelles de l'industrie et après avoir analysé son évolution sous le double impact des technologies et des politiques, le Professeur Maillet indique ce qu'est la responsabilité de la Communauté vis-à-vis de son industrie. Il esquisse à partir des politiques menées pour la restructuration des secteurs en déclin et des premières actions communautaires dans les secteurs de haute technologie, ce que pourrait être une stratégie industrielle pour l'Europe.

L'article ci-joint du vice-président Et. Davignon sur „L'enjeu de la stratégie industrielle” a été publié comme préface dans le livre de P. Maillet.



H. Corijn

L'Europe à l'école

Nouveau matériel didactique mis à disposition par la Commission des Communautés Européennes.

Nous publions ci-dessous le texte que M. l'inspecteur-général H. Corijn a eu l'amabilité de nous faire parvenir et qui est le reflet de l'exposé qu'il a fait le 5 mai dernier dans nos bureaux lors de la présentation des 22 affiches dans le cadre de l'action „L'Europe à l'école”.

1.

Quel que soit le type, la forme ou la structure de la réforme de l'enseignement, quelle que soit l'opinion que l'on a des mouvements qui agitent l'école, il est indéniable que la „réalité de la vie” fait - et doit faire - de plus en plus partie intégrante du processus d'éducation.

Il suffit de se mettre à l'écoute des média pour constater qu'aucun pays - même en dehors de la zone industrialisée - n'échappe à la critique que fait la jeunesse, sous diverses formes, de la société. Depuis 1950, cette tendance, qui s'exprime différemment au fil du temps, s'est renforcée, suivant ainsi de près l'évolution du caractère de la culture actuelle de la jeunesse.

L'école n'est plus désormais un vase clos. Les barrières qui l'entouraient ont été abattues pour lui permettre de s'ouvrir sur le monde. La rue est devenue un élément éducatif qui fait maintenant fonction d'école parallèle.

Le processus d'éducation intègre toujours davantage la réalité de la vie et les composantes de la société qui lui sont associées pour en faire les piliers de la formation et de la transmission des connaissances. L'actualisation des programmes et la concrétisation des méthodes de pensée et de travail prennent le dessus, au sein du processus didactique, sur l'approche, totalement étrangère au contexte environnant, des structures schématiques de pensée.

La pression extérieure, au même titre que les besoins internes, ont poussé le processus d'éducation à mener une réflexion sur les évolu-

tions en cours dans les domaines technologique, culturel et socio-économique. Il ne s'agit pas là simplement - encore qu'il est également concerné - du „matériel pratique” d'apprentissage.

Les révolutions industrielles successives et leur impact social (mais aussi individuel) ont touché l'école, dans son contenu comme dans son orientation intellectuelle.

La démocratisation quantitative observée au cours des années 50 et 60, l'avènement subit de l'ordinateur et des „puces”, l'emprisonnement de l'individu dans ces ruches que sont les HLM, la remise en question du sens de la famille, la maturité plus précoce des adolescents, la débâcle économique et le phénomène inextricable du chômage, auxquels s'ajoutent la prise de conscience de plus en plus poussée des problèmes posés, la percée de la culture élitiste, les possibilités plus nombreuses pour les loisirs, ainsi que les innombrables symptômes de l'évolution profonde et rapide des idées et des circonstances, ont eu pour effet, de mettre l'école, tant dans son enseignement que dans ses objectifs éducationnels, face à un défi auquel elle ne peut se soustraire.

Le cocon de l'enseignement secondaire se désintègre.

La tour d'ivoire de l'Université s'effondre elle aussi; les institutions en place vacillent et l'espace national est définitivement rompu. L'horizon de chaque individu s'inscrit désormais dans une autre perspective.

2.

Il est incontestable que le milieu ambiant fait partie intégrante de la réalité de la vie qu'il devient de jour en jour plus malaisé de redécouvrir. La région et la nation appartiennent à cette réalité; leur identité est soumise à une pression considérable. L'Europe, pour sa part, est appelée à s'inscrire de plus en plus dans cette réalité.

L'âge d'or où les états européens formaient le centre du monde est bel et bien terminé, tout comme l'est l'impact décisif des nations européennes sur les relations économiques et politiques mondiales.

Dans le même temps, le nationalisme, l'indépendance et les rivalités mutuelles ont été sacrifiées sur l'autel de la nécessité. L'Europe s'est vu doter d'institutions supranationales; le processus de décision devient communautaire. Parallèlement, elle se démocratise et s'efforce de mettre en place une politique économique commune. Elle possède désormais sa propre unité de compte; elle définit des priorités sociales; elles soutient la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux. Elle est confrontée de toutes parts à des technologies nouvelles et à leurs répercussions aux multiples facettes.

En un mot, elle fait porter tous ses efforts sur la recherche d'une solution commune aux problèmes communautaires.

Mais elle n'entend pas tenir la population à l'écart de son combat. Il ne se passe pratiquement pas un jour

sans que les média ne fassent référence à la réalité européenne. Et les conférences sur les prix agricoles ou les problèmes de l'acier ne sont pas les seuls points abordés! Les Européens se réunissent pour manifester, pour contester; des groupes se forment au-delà des frontières nationales; les oppositions franchissent les barrières douanières.

Le consommateur européen, quelle que soit sa nationalité, n'ignore pas que ces problèmes de prix, d'énergie, de chômage et d'agriculture ne pourront être résolus que par le biais d'une politique concertée et de mesures prises de commun accord.

C'est là une tendance particulièrement forte chez les jeunes, qui, bien plus que les générations antérieures, élargissent leur horizon au-delà des frontières nationales et se sentent de moins en moins tenus par des liens locaux, régionaux ou nationaux. Ces jeunes sont avides de contacts - qu'ils prennent et multiplient, du reste - avec ceux de leur âge, qu'ils ne considèrent plus désormais comme des jeunes „différents”.

Tous les pays européens manifestent leur désir de trouver des solutions, fût-ce d'une matière qui leur est propre, à la présence des migrants, sous toutes les formes qu'elle prend. Nombreuses sont les écoles, dans tous les états, où les jeunes européens partagent la vie de condisciples ayant d'autres bases culturelles pour vivre concrètement cette expérience du processus d'intégration.

Partout, les individus s'efforcent d'entrer en contact avec d'autres cultures et de s'enrichir ainsi à la lumière de la comparaison d'échelles de valeurs différentes. L'Europe bénéficie en cette matière d'une riche expérience. Aucun autre continent n'a vécu de manière aussi profonde l'influence réciproque de composantes culturelles diverses.

Peu d'étudiants peuvent se vanter, comme les nôtres, d'avoir dans leurs programmes autant de langues

étrangères. Peut-être parlet-on trop peu de cette réalité européenne lorsqu'il s'agit d'aborder, „mutatis mutandis”, les échanges interculturels avec les migrants.

3.

L'Europe constitue une matière scolaire dans les programmes d'Histoire et de Sociologie, de Géographie et de Sciences économiques. Pour tous les élèves, du moins au niveau des études terminales, l'Europe est une matière obligatoire.

Le „concept Europe” n'est pas seulement une problématique générale; elle se complète d'un grand nombre de possibilités d'études de cas. Ainsi, le problème de l'acier, le problème énergétique, les problèmes agricoles, etc., peuvent être traités en tant que sujets spécifiques.

L'enseignement „orienté projets” ou encore les Périodes de Travail Intégrées offrent la possibilité d'étudier de manière approfondie certains aspects spécifiques de la réalité européenne.

Les stages de formation professionnelle permettent aux étudiants de vivre directement les similitudes et les divergences européennes dans la réalité socio-économique.

Les objectifs éducatifs de nos programmes prévoient explicitement les possibilités de se familiariser avec l'actualité et la construction européennes.

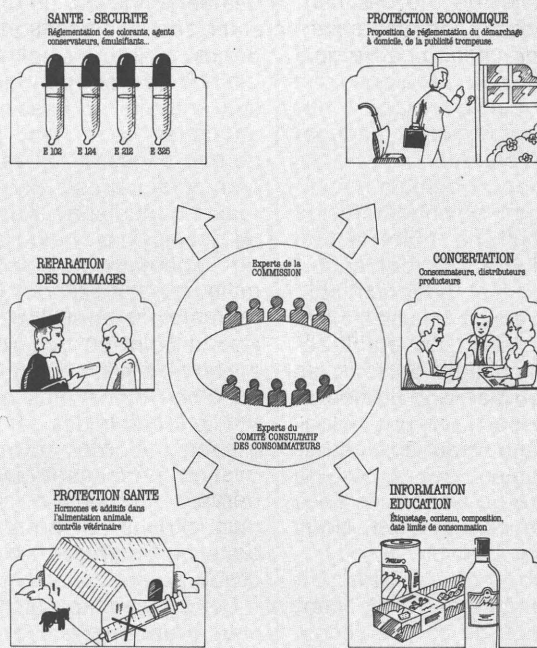
Il ne fait aucun doute que la connaissance est absolument nécessaire. Nous vivons une époque où la science nous livre les secrets les plus profonds de la nature; nous ne pouvons nous permettre d'exclure la connaissance des phénomènes des objectifs de formation. Reste bien sûr à savoir - et c'est là un problème difficile à résoudre - quelle connaissance il convient de prendre en considération et comment il faut l'acquérir.

Il ne peut être question, pour cette réalité de vie qui nous entoure - et notamment la réalité européenne -

7

Protection du consommateur

La communauté a adopté une série de mesures visant d'une part à la protection et à l'information du consommateur et d'autre part à la création de conditions nécessaires pour rééquilibrer le dialogue économique entre les producteurs/distributeurs et les consommateurs.



Une affiche d'une série de 22 qui seront accompagnées d'une brochure et distribuées dans toutes les écoles secondaires.

d'accumuler et de mémoriser des faits, des statistiques et des données. Ce ne sont là que des moyens de comprendre et de pénétrer cette réalité.

„Comprendre” et „pénétrer” sont précisément les objectifs éducatifs les plus importants; ils s'appuient sur l'utilisation „exemplative” de matériel concret, où le choix disponible laisse la place à l'interprétation et à l'explication. L'exhaustivité est, en cette matière, impossible à atteindre et l'enseignement a toujours été avant toute chose un problème de choix.

L'Europe est une réalité quotidienne des hommes et des femmes qui y vivent „hic et nunc”. Elle est devenue nécessaire à l'échelle humaine mondiale et planétaire, où les distances et les frontières ont disparu.

L'Europe est une réalité économique, sociale, politique et culturelle, confrontée à la nécessité individuelle et relationnelle du processus

de décision, ce qui suppose la participation démocratique du „citoyen”.

Et pour que cette participation devienne réalité, il faut connaître, comprendre et pénétrer.

4.

La connaissance ne suffit toutefois pas. Si l'on entend intégrer l'Europe dans la réalité quotidienne, la participation directe est indispensable. L'évolution de la société est telle que l'école ne peut plus désormais se limiter, dans quelque domaine que ce soit, au simple transfert des connaissances. Ouverture d'esprit et performances sont les compléments indispensables de la connaissance. La société ne peut se désintéresser des faits scolaires; de même, l'école ne peut s'isoler de la réalité sociale. Cette participation requiert une sensibilisation, et, avant tout, une expérience valable.

Et c'est d'autant plus vrai en matière de développement européen. La participation aux problèmes de notre nouvelle entité politique, à la nouvelle dimension de notre „politeia”, repose sur un intérêt spontané, sur un jugement critique positif, sur une volonté de participation, sur une reconnaissance et une expérience des valeurs démocratiques qui ont grandi en Europe et doivent s'y épanouir.

Cet intérêt doit être nourri par un large flux d'informations de tous genres; il faut suivre les événements et en discuter avec autrui. La connaissance s'en trouvera indubitablement enrichie et mieux assimilée.

C'est sur ces éléments que repose la possibilité de se forger une idée et une attitude personnelles, et de poser des actes réfléchis. La connaissance sans l'action, l'intérêt sans l'engagement, restent stériles. L'obéissance passive n'est pas la voie à suivre. L'analyse des impondérables et l'examen critique des problèmes conduit à l'action que l'on pose ou non.

L'action n'est pas simplement conditionnée par la démonstration ostentatoire; elle est également liée au dialogue, à la discussion et, par dessus tout, à la participation, une participation qui peut prendre des formes innombrables selon l'orientation individuelle. Les élections européennes se rapprochent; que l'on soit ou non déjà inscrit sur les listes électorales, chacun devra confronter ses convictions personnelles aux opinions présentées par les média et les différents programmes.

C'est là un principe qui, dans un esprit et un processus de développement européen, ne peut reposer que sur le respect des idées d'autrui, sur la reconnaissance de la valeur de l'„autre”, sur les traditions humanistes et sur les fondements mêmes de la culture européenne.

Voilà pourquoi il est absolument essentiel de créer, dans la vie éducative, des „moments” d'expérience, des moments où l'élève peut

18

jouer lui-même un rôle actif et manifester sa pleine personnalité, sa vision des choses et sa manière d'être, ses convictions et sa sensibilité.

5.

Il convient également d'élargir les possibilités didactiques. La formation et l'éducation ne s'accomplissent pas seulement dans le cadre d'un schéma scolaire classique. L'étude et l'expérience de la réalité européenne sont aussi affaire de travail personnel, de travail de groupe, d'étude de projets, d'initiative interdisciplinaire, de période de travail intégrée, d'étude de cas, de conférences, d'expositions, de stages, etc., où la créativité du professeur et de ses élèves peut s'épanouir pleinement.

Il est vrai que nos écoles manquent encore de la souplesse et de la flexibilité nécessaires pour développer ces autres formes didactiques à leur pleine mesure. Les programmes prescrits ne permettent pas tout et font quelquefois obstacle à cette soif de création et d'initiative personnelles.

Mais il est tout aussi exact que les possibilités, bien réelles, ne sont pas toujours suffisamment exploitées.

Les réglementations actuelles, à l'inclusion des programmes d'étude, laissent le champ libre à la créativité et à l'initiative personnelles. Malheureusement, on ne comprend pas toujours ni partout la richesse qu'elles peuvent présenter pour la formation de nos élèves.

Le rendement de l'élève sur le plan de ses connaissances, de ses aptitudes et de sa manière d'être sera sensiblement meilleur si la possibilité lui est donnée de chercher par lui-même, de construire par lui-même, de se forger lui-même sa philosophie, de le laisser affronter les problèmes par lui-même, bref, en faisant de lui le point central.

Certes, cela nécessite un encadrement. Mais un encadrement qui sera basé sur la reconnaissance d'un apport positif possible de la

part de l'étudiant, sur la reconnaissance de sa personnalité, sur la reconnaissance des différences entre les étudiants, sur l'aide à apporter pour répondre aux questions, sur l'indication de sources et de moyens d'information. L'encadrement est une tâche éducative qu'il ne faut pas dévaloriser; il repose sur un rapport humain ouvert entre l'éducateur et l'éduqué.

Ce rapport humain constitue en fait la „condition sine qua non” de toute action éducative et de tout apport éducationnel, quel qu'il soit.

A cet égard, on assiste à la montée, dans les établissements scolaires de tous les pays européens, d'un nouvel esprit, nourri par une volonté de renouveau, aussi différents soient les types, la structure ou les formes dans lesquels elle s'inscrit. Nous pensons pouvoir y distinguer un trait de caractère communautaire: le concept changeant de ce que l'école peut et doit être.

Dans tous les pays européens, on constate ce souhait, cette soif de rapprocher les étudiants, par le biais de projets bi- ou multilatéraux autour de thèmes qui nous touchent profondément et qui intéressent au premier plan notre avenir communautaire.

6.

Si nous entendons réaliser tous nos projets, diffuser nos connaissances, organiser l'expérience, éveiller l'intérêt, sensibiliser et évaluer d'autres méthodes didactiques, un nouveau matériel est indispensable.

Les 22 affiches que la Commission des Communautés Européennes met à la disposition des enseignants et des écoles représentent un excellent outil de travail. Qui plus est, ils ouvrent de nouvelles possibilités.

Ils peuvent venir appuyer, en classe, les matières scolaires traditionnelles; ils peuvent, par leur présence permanente dans les locaux, attirer l'attention et éveiller l'intérêt.

Néanmoins, le but premier de ce matériel n'est pas né-

cessairement de se limiter à la classe ou au local scolaire.

En les plaçant à l'extérieur des salles de cours - toujours dans l'école cependant - ils peuvent déboucher sur de multiples formes d'études personnelles, de discussions, de conversations, de projets interdisciplinaires. Leur présence permanente aux endroits où passent les étudiants tous les jours, permet d'insérer les aspects communautaires dans la réalité quotidienne. Aussi, ils ne doivent pas toujours attirer l'attention dans leur totalité. Le „sujet du jour”, l'événement quotidien, peut être le point de départ d'un échange d'idées, d'un cours ou d'une étude plus approfondie. Chacun des différents aspects abordés offre un contact permanent avec la réalité européenne quotidienne dans sa forme concrète qui intéresse tant l'individu que la collectivité.

Cette approche „factuelle” peut prendre place à différents moments éducatifs, dans un grand nombre d'activités pratiques ou purement scolaires, de manière à former un véritable tout.

Placé dans les halls ou les couloirs, ce matériel offre la possibilité de synthétiser et d'assimiler, de façon à canaliser l'intérêt personnel sur une image globale.

Dans le cadre d'expositions à l'intention des parents, du public, d'associations et de groupes, ils permettent à l'école d'extérioriser sa relation avec le milieu humain qui l'entoure.

Les élèves peuvent se charger, à cette occasion, de diriger et de donner les explications nécessaires; ils peuvent les intégrer dans le cadre de lectures, conférences ou débats; ils peuvent les intégrer dans le cadre de lectures, conférences ou débats; ils peuvent faire appel à des experts ou des spécialistes pour leur apporter tous les éclaircissements et explications requis; ils peuvent faire valoir leur esprit d'initiative.

Le matériel proposé, dont le contenu suivra de près l'actualité - par le biais de rééditions d'ores et déjà prévues - sera pour toute activité didactique et pour

chaque école, un outil précieux; il offrira une source de possibilités inépuisable.

Ce matériel rend l'Europe continuellement présente à l'école; il nous implique de manière directe dans le développement et l'avenir de notre continent, un continent où nous nous devons de vaincre, ensemble, les difficultés pour faire resplendir la lumière du bien-être pour les générations futures.

Professeur Herman Corijn,
Inspecteur général E.S.
et E.S.E.

Dialogue Parlement - Commission

SURTAXE TELEX

Un correspondant à Bruxelles du journal britannique „Yorkshire Post” s'est vu réclamer par la Régie belge des Télégraphes et Téléphones une somme de 9.000 FB plus 19 % de TVA pour un changement de nom sur l'annuaire du télex. La RTT a toutefois indiqué que le changement de nom, pour des correspondants successeurs d'un même journal, était gratuit. La Commission a donc mené une enquête plus approfondie dont il ressort que les correspondants à Bruxelles du „Yorkshire Post” collaborent également en qualité de free-lance à un certain nombre d'autres journaux. Le nouveau correspondant a été considéré par les services responsables du télex comme un indépendant, assujéti, en tant que tout nouvel abonné, à la taxe complète. Dans ces circonstances, il n'y a donc pas lieu de parler d'abus de position dominante, les sociétés de télécommunication nationales étant considérées comme des entreprises qui doivent satisfaire aux règles de concurrence du traité de la CEE mais ne peuvent être gênées dans l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées.

(Question parlementaire écrite n° 2256/82 de MM. D. Enright et B. Key).

Projets belges dans le cadre du Fonds Social

Première série 1983

Promoteur	Objectif	Concours communautaire	Nombre de personnes concernées
MIGRANTS			
Ecole d'alphabétisation, Mons - Borinage	Cours d'enseignement linguistique pour migrants et formation d'animateurs pour ces migrants. Enseignement aux enfants de migrants (écoles de devoirs).	630.979 FB	295
Dienst voor migranten vzw	Cours d'enseignement linguistique pour migrants adultes. Formation postsecondaire pour l'intégration des enfants des migrants.	356.250 FB	90
Le Piment asbl Bruxelles	Formation de base (cours d'enseignement linguistique) s'adressant à des travailleurs migrants adultes et formation d'animateurs pour ces travailleurs.	821.625 FB	159
Onthaalcentrum voor gastarbeiders, Bruxelles	Cours d'enseignement et d'encadrement linguistique pour jeunes travailleurs et jeunes chômeurs migrants, et formation d'animateurs pour ces jeunes.	450.000 FB	170
Ministère de la Communauté française	Cours d'enseignement linguistique pour migrants adultes et formation d'animateurs pour ces migrants.	5,1 millions de FB	4.720
De Buurt vzw	Cours d'enseignement linguistique pour Turcs.	428.363 FB	450
JEUNES			
Fonds national de Reclassement Social des Handicapés	Amélioration de la formation des jeunes handicapés mentaux en chômage dans la région de Tournai. Adaptation à la vie professionnelle.	5,8 millions de FB	20
F.N.E.T.C.	Formation visant à motiver les jeunes en dernière année d'études techniques en vue de les encourager à créer leur propre entreprise dans l'industrie du bois.	19,4 millions de FB	50
ONEM	Formation pour jeunes femmes de moins de 25 ans donnant accès à des professions technico-industrielles où elles sont sous-représentées. Préparation et rééducation professionnelles liées au marché de l'emploi en faveur de jeunes de moins de 25 ans chercheurs d'un premier emploi dans des régions prioritaires.	21,9 millions de FB	150
FEMMES			
Centre Repartir	Insertion dans la vie professionnelle de femmes de plus de 25 ans demandeuses d'emploi, axée sur le choix d'un poste de responsabilité.	305.000 FB	18
ONEM	Formation professionnelle de femmes de plus de 25 ans demandeuses d'emploi, dans des métiers nouveaux ou des métiers où elles sont sous-représentées.	26,2 millions de FB	180
Omschakelen vzw	Préparation professionnelle pour femmes de plus de 25 ans demandeuses d'emploi.	4,9 millions de FB	187
REGIONS			
ONEM, pour le compte de plusieurs entreprises	Formation de chômeurs ou de personnes menacées de chômage, qui trouveront à coup sûr un emploi dans une région à taux de chômage élevé.	58 millions de FB	800
ONEM	Formation de travailleurs en chômage ou menacés de chômage dans des régions prioritaires.	45,4 millions de FB	1.100
Titech Europe S.A.	Formation, dans le domaine de la technologie du titane, de travailleurs en chômage, nouvellement recrutés, ou encore de personnes menacées de chômage.	11,6 millions de FB	51
PROGRES TECHNIQUE			
ONEM	Formation hautement qualifiée dans de nouvelles technologies.	7,4 millions de FB	45
HANDICAPES			
Fonds national pour le Reclassement Social des Handicapés	Rééducation professionnelle de handicapés physiques pour des professions de bureau et la bureautique.	4,4 millions de FB	15

Un livre cadeau à l'achat d'une encyclopédie

Il semble que le fait d'offrir des livres en cadeau constitue un excellent moyen de promouvoir la vente des encyclopédies. Que diriez-vous si l'on vous offrait un dictionnaire, un atlas mondial ou une mini-encyclopédie à l'achat d'une encyclopédie néerlandaise très détaillée avec illustrations en couleurs ?

Depuis plusieurs années déjà, une telle offre est faite aux Pays-Bas, en Belgique et en France par des annonces insérées dans la presse quotidienne et hebdomadaire ainsi que par des prospectus. Cela ne durera peut-être plus longtemps, car la maison d'édition qui avait pris cette initiative devra cesser d'offrir des livres en cadeau à l'achat d'une encyclopédie. Du moins aux Pays-Bas. En effet, on estime qu'un livre et une encyclopédie ne sont pas „apparentés sur le plan de la consommation”; en général, on ne les consulte jamais ensemble. C'est pourquoi la législation néerlandaise interdit désormais que l'on offre des livres à l'achat d'une encyclopédie.

De ce fait, il n'est pas tout à fait certain que la maison d'édition en question continue à offrir des livres en cadeau uniquement à ses clients belges et français. Si elle le fait, elle est obligée d'augmenter ses frais de publicité, car le matériel publicitaire destiné à la Belgique et à la France ne peut être utilisé aux Pays-Bas. Si elle ne le fait pas, les amateurs d'encyclopédies belges et français ne recevront plus de livres en cadeau.

En tout cas, la maison d'édition en question a un choix à faire, car, également sur le plan européen, elle n'a rien de positif à attendre. Tout récemment, la Cour de Justice a approuvé la législation néerlandaise ou, plus précisément, elle a estimé que cette législation n'est pas incompatible avec le principe de la libre circulation des marchandises.

La loi néerlandaise

Aux Pays-Bas, la loi de 1977 sur la limitation du système des cadeaux interdit que l'on offre des cadeaux pour promouvoir la vente des marchandises. Ce n'est que dans des cas très exceptionnels que l'on admet des dérogations, notamment lorsque le cadeau offert et la marchandise vendue sont „apparentés sur le plan de la consommation”. On entend par là que le cadeau doit être utilisé ou consommé en même temps que la marchandise. Toute infraction à cette loi est sanctionnée par des amendes.

A un moment donné, un éditeur a été appelé à comparaître devant le tribunal de police économique d'Utrecht parce qu'il offrait aux acheteurs d'une encyclopédie des cadeaux consistant en un dictionnaire, un atlas mondial ou une mini-encyclopédie. Selon le juge, les livres offerts et l'encyclopédie ne sont pas apparentés sur le plan de la consommation : dans la grande majorité des cas, on consulte l'encyclopédie sans utiliser le cadeau. L'éditeur a été condamné à plusieurs amendes.

Toutefois, l'affaire n'en resta pas là, car l'éditeur fit appel. En effet, il estime le raisonnement du juge d'Utrecht trop sévère : depuis plusieurs années déjà, il offrait des livres non seulement aux Pays-Bas, mais aussi en Belgique et dans le Nord-Ouest de la France. Maintenant qu'il était subitement obligé de cesser d'offrir des livres en cadeau à l'achat d'une encyclopédie aux Pays-Bas, son système de publicité était complètement désorganisé. En Belgique et en France, il pourrait maintenir l'„ancien” système, mais aux Pays-Bas, il devrait trouver une autre méthode.

Cela aurait pour effet d'accroître considérablement ses frais de conception et d'impression du matériel publicitaire. Devant la cour

d'appel d'Amsterdam, l'éditeur a estimé que la loi néerlandaise viole le principe de la libre circulation des marchandises, qui est garanti par le traité CEE.

La libre circulation des marchandises

Le traité de Rome a pour objectif de former un marché commun entre différents pays. L'une des conditions essentielles pour réaliser cet objectif est que la circulation des marchandises puisse se faire librement entre ces pays. Toute entreprise doit pouvoir commercialiser ses marchandises sur n'importe quel marché, sans que les frontières nationales n'y constituent une entrave. C'est pourquoi le traité CEE interdit aux Etats membres de prendre des mesures susceptibles de restreindre l'importation de produits en provenance d'autre Etats membres (art. 30) ou l'exportation de produits nationaux vers le reste du marché commun (art. 34).

Pour une entreprise, il peut être important de savoir si une mesure nationale qui lui est défavorable est autorisée ou non. Heureusement, il y a la Cour de Justice qui interprète les dispositions de traité CEE et qui examine si une mesure prise par un Etat membre restreint ou non la libre circulation des marchandises. Ainsi, tout juge national qui désire obtenir l'interprétation de l'une ou l'autre disposition du traité peut demander à la Cour de Justice de se prononcer sur un conflit déterminé entre la loi nationale et le traité CEE. C'est pourquoi la cour d'appel d'Amsterdam a demandé à la Cour de Justice de se prononcer sur le point de savoir si la loi néerlandaise restreint ou non l'importation ou l'exportation de marchandises.

Les Néerlandais ne recevront plus de cadeau

La loi néerlandaise s'applique uniquement à la vente d'encyclopédies aux Pays-Bas. Elle ne s'applique pas aux cadeaux qui sont offerts

éventuellement lors de la vente des mêmes encyclopédies à l'étranger. L'exportation des ouvrages composés aux Pays-Bas n'est donc certainement pas entravée (ce sont les termes de l'arrêt de la Cour de Justice du 15 décembre 1982 - 286/81 -). En ce qui concerne l'importation d'encyclopédies en provenance d'autres Etats membres, la situation est différente. En effet, il n'existe pas de règlement communautaire concernant l'offre de cadeaux en tant que moyen de promotion. Chaque Etat membre peut donc appliquer sa propre législation. Les différences entre les législations peuvent donner lieu à des difficultés lors de l'importation de marchandises produites selon les normes d'un pays déterminé. Les restrictions à l'importation qui en résultent ne sont pas automatiquement interdites.

La Cour veut bien les admettre à certaines conditions. Tout d'abord, il est nécessaire que la législation nationale s'applique tant aux produits nationaux qu'aux produits importés. Il ne peut être fait de distinction entre ces deux catégories. En outre, la législation doit être mise en vigueur dans le but de protéger certains intérêts.

La législation néerlandaise répond aux deux conditions. Aux Pays-Bas, aucune encyclopédie ne peut être vendue avec un livre offert en cadeau. En outre, la condition de "l'apparement sur le plan de la consommation" a pour but de protéger le consommateur contre l'impression erronée qu'un cadeau peut susciter au sujet du prix réel d'une encyclopédie. En pratique, le consommateur ne peut jamais arriver à savoir le prix réel de ce qu'il achète : le cadeau, qui a aussi une valeur, mais que le consommateur ne connaît pas, est en effet toujours compris dans le prix total.

Selon la Cour, la loi néerlandaise n'entrave donc pas la libre circulation des marchandises. En conséquence, les juges néerlandais continueront à appliquer la loi.

Jan Van Hoof

Dialogue Parlement - Commission

STOCKAGE DE L'ENERGIE SOLAIRE

La Commission a, depuis longtemps déjà, pris conscience de l'importance des possibilités de récupération de l'énergie, ce qui ressort clairement des projets qu'elle finance dans le cadre de son deuxième programme R et D (Recherche et développement).

Il s'agit en fait de différents travaux expérimentaux de stockage inter-saisonnier de la chaleur, travaux menés à l'Université de Calabre (Italie), à l'Ecole des Mines (France), au TNO (Pays-Bas), à l'Université de Lyngby (Danemark) et à Plaisir (France).

En outre, la Commission teste elle-même cette forme de conservation de la chaleur au Centre Commun de Recherche à Ispra. La Commission compte promouvoir davantage de projets dans ce domaine, et ce dans le cadre des Règlements du Conseil concernant l'octroi d'un soutien financier aux projets d'exploitation de sources énergétiques alternatives et d'économies d'énergie. C'est ainsi qu'elle a récemment conclu un contrat portant sur la réalisation d'un accumulateur souterrain de chaleur en nappe aquifère captive, permettant la valorisation en hiver par un réseau de chauffage urbain de la chaleur produite en été par un incinérateur d'ordures ménagères. Cette réalisation avait déjà fait l'objet précédemment d'un contrat de recherche avec la Commission.

(Question parlementaire écrite n° 2128/82 de Mme R. Dury).

LES MEDECINS

La liberté d'établissement des médecins et la reconnaissance mutuelle des diplômes de médecins est acquise.

La directive ayant trait à ce problème est inscrite dans la législation des pays membres de la Communauté, et la période transitoire de cinq ans est désormais arrivée à expiration. L'application de cette réglementation

a posé un certain nombre de difficultés en République fédérale d'Allemagne. La Commission a engagé une procédure d'infraction contre cet Etat, procédure qui se trouve actuellement au stade de l'avis motivé. La République fédérale avait exigé des médecins possédant un diplôme acquis dans un autre Etat membre, qu'ils suivent un stage préparatoire obligatoire de six mois. Au terme de ces cinq ans, c'est-à-dire le 20 juin 1980, ce stage obligatoire devait être supprimé; or, il n'en a rien été.

Récemment, le Royaume-Uni a institué une formation complémentaire obligatoire de trois ans pour tout médecin désirant exercer sa profession dans le cadre du National Health Service. La Commission examine à l'heure actuelle si cette formation complémentaire peut être exigée des médecins possédant un diplôme d'un autre Etat membre, sans violation de la directive relative à la libre circulation et à la reconnaissance mutuelle des diplômes de médecins.

(Question parlementaire écrite n° 1743/82 de Mme U. Schleicher).

ACTIONS DU FEDER EN BELGIQUE

Durant la période 1975/1982, le Fonds européen de Développement régional a accordé à la Flandre 1.445,46 millions de FB pour 168 projets. En 1982, le gouvernement de la Région flamande s'est vu octroyer 353,46 millions de FB; le gouvernement de la Région wallonne a reçu, lui, 418,58 millions de FB. Cette année, le concours du Fonds à la Belgique sera de quelque 1.331 millions de FB.

Les Etats membres doivent présenter eux-mêmes leurs demandes de concours à la Commission. Le montant octroyé en définitive aux régions intéressées est déterminé par le montant des concours demandés pour des projets entrant en ligne de compte dans cette aide. La répartition de l'aide communautaire entre les différentes régions d'un Etat

membre (Flandre et Wallonie, par exemple), est donc fonction du nombre de projets soumis et du montant des concours demandés dans chaque région.

(Question parlementaire écrite n° 2275/82 de M. A. Damseaux).

DISTRIGAZ

Du temps qu'il siégeait encore au Parlement européen M. Willy de Clercq avait envoyé une question à la Commission, relative au monopole des gaz naturels accordé, en Belgique, à la société DISTRIGAZ. Cette société avait reçu, en vertu de la loi du 8 août 1980, la concession exclusive pour l'importation, la prise de livraison, le passage en transit, le transport et le stockage de gaz naturels ou de gaz obtenus à partir de matières premières naturelles. Il était prévu que l'Etat belge participerait à 50 % au capital social de DISTRIGAZ. Cependant, cette loi ne définit pas de façon précise la notion de „gaz naturels ou de gaz obtenus à partir de matières premières naturelles”, ce qui pose le problème de la délimitation de ce monopole par rapport aux activités du secteur pétrolier.

Après avoir mené une enquête approfondie sur la question, la Commission peut à présent répondre à Monsieur de Clercq qu'en effet, l'étendue des droits exclusifs est incompatible avec les dispositions de l'article 37, paragraphe 2, du Traité de la CEE, qui stipule que toute nouvelle mesure contraire à l'aménagement progressif des monopoles présentant un caractère commercial doit être éliminée. Le droit exclusif d'importation est, en tant que tel, discriminatoire et donc incompatible avec ledit article.

La Commission a instamment prié le gouvernement belge de supprimer ce droit exclusif, droit pour lequel le gouvernement a soumis au Parlement un projet de loi visant à sa suppression.

(Question parlementaire écrite n° 1133/81 de M. W. de Clercq).

JUS DE FRUIT A L'ECOLE

Différents Etats membres de la CEE s'efforcent de trouver des solutions pour l'utilisation des produits excédentaires; la destination de ces excédents est fonction de la nature du produit considéré. La réglementation communautaire prévoit cependant la possibilité de retirer des fruits et légumes du marché pour les transformer en jus, ce dernier étant ensuite distribué gratuitement. C'est aux Etats membres qu'il incombe d'estimer le bien-fondé de ce type d'actions (compte tenu de l'ampleur des interventions, de leur étendue dans le temps et l'espace, ainsi que des répercussions éventuelles sur les circuits normaux de transformation et de distribution des produits).

La Belgique en est à sa troisième action de distribution gratuite de jus de pomme dans les écoles. Les deux précédentes actions, réalisées au cours des campagnes 1979/1980 et 1980/1981, concernaient chacune l'équivalent en jus de 500 tonnes de pommes retirées du marché. En 1981/1982 en revanche, la récolte fut insuffisante et l'importance des interventions s'avéra, quant à elle, trop faible. L'action actuelle prévoit le traitement de 1.000 tonnes de pommes.

Exception faite de la Grèce qui, au cours de la campagne 1982 a transformé 11.074 tonnes de pêches et 17.210 tonnes de pommes en jus qui a été ensuite distribué gratuitement dans les écoles, et exception faite également de la France qui a, elle aussi, entrepris une action de ce genre portant sur 2.000 tonnes de pommes, aucun autre Etat membre n'a informé la Commission qu'il ouvrirait une procédure d'adjudication en la matière.

(Question parlementaire écrite n° 2221/82 de Mme R. Dury).

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Priorité à l'emploi des jeunes

Les trois quarts (au moins) des ressources du Fonds social européen seront consacrées désormais à la lutte contre le chômage des jeunes. Ainsi en ont décidé les ministres des Dix responsables de l'emploi, au cours de leur réunion du 2 juin dernier à Bruxelles, réunion qui était présidée par M. Blüm, ministre des affaires sociales d'Allemagne.

Celui-ci a précisé aux journalistes que l'effort se concentrera sur les régions les plus défavorisées de la Communauté, à savoir la Grèce, les départements français d'outre-mer, l'Irlande, le Mezzogiorno italien, l'Irlande du Nord et le Groenland. Ces régions pourront bénéficier jusqu'à 40 pour cent des 76,75 milliards de FB dont dispose le fonds, la priorité étant donnée, encore une fois, à la lutte contre le chômage juvénile. Le reste de la dotation ira d'une manière générale aux régions ayant un taux élevé de chômage, notamment à celles qui sont particulièrement touchées par le déclin industriel. Enfin une petite part des ressources du fonds (5 %) sera utilisée par la Commission européenne au financement de projets-pilotes ayant pour thème la création d'emplois et de nouvelles méthodes de formation professionnelle.

Commentant les décisions des ministres, M. Ivor Richard, commissaire européen aux affaires sociales, s'est déclaré extrêmement satisfait. Il s'agit là, a-t-il dit, „d'un remarquable succès”, si l'on tient compte des divergences importantes qui séparaient à l'origine les différents gouvernements. Finalement, tout le monde a été d'accord pour donner la priorité à l'emploi des jeunes.

Cette priorité a été également soulignée lors d'un conseil conjoint des ministres des affaires sociales et de ceux de l'éducation. Il a été convenu que, dans un délai de cinq ans, les Etats membres feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour que les jeunes puissent bénéficier, à la fin de leurs études scolaires, d'une formation professionnelle ou d'apprentissage de six mois au moins, voire d'un an. Un effort de formation sera également accompli en faveur des jeunes de moins de 25 ans qui n'ont ni emploi ni formation professionnelle suffisante.

Cette garantie, limitée dans le temps, ne va pas aussi loin que la Commission l'eût souhaité, dont la proposition initiale comportait une „garantie sociale” pour les jeunes : ceux-ci eussent bénéficié, à leur sortie de l'école, d'une année complète de formation professionnelle ou d'apprentissage, plus une seconde année à prendre, en totalité ou partiellement, avant l'âge de 25 ans.

Education européenne : le feu vert

Réunis le 2 juin dernier à Luxembourg, les ministres de l'éducation de la Communauté ont approuvé sans réserve la mise en œuvre de programmes communs d'études, proposée par la Commission. Ces programmes sont destinés à favoriser la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur dans les dix pays et à développer les échanges de professeurs et d'étudiants.

Dès 1976, la Commission européenne avait ouvert la voie : disposant d'un budget modeste (22,6 millions de FB) elle a pu néanmoins organiser 270 programmes d'échange dans l'ensemble de la Communauté. Plus de 400 établissements d'enseignement supérieur y ont participé ou y participent. Les demandes de bourses en vue de tels échanges ne cessent d'augmenter : cette année par exemple, il y en a déjà eu plus de 500.

Les ministres ont reconnu que la Communauté a de plus en plus besoin d'hommes et de femmes ayant une expérience européenne, capables notamment d'utiliser au moins une langue étrangère. C'est dans cet esprit que les ministres ont décidé de renforcer les programmes communs d'études et de demander aux Etats membres de prendre la relève de la Commission dans ce domaine.

Ils ont recommandé un échange régulier d'informations entre des centres compétents, qui pourront assurer aux étudiants et à tous les intéressés une information rapide sur l'évolution des qualifications académiques requises dans les pays de la Communauté. Les ministres ont exprimé l'espoir que tout cela contribuera à la reconnaissance des études effectuées à l'étranger. A l'ave-

nir, ont-ils ajouté, il serait souhaitable que les étudiants puissent obtenir dans leur pays des bourses ou des prêts leur permettant d'effectuer des périodes d'études à l'étranger, plus particulièrement dans les cas où de telles études font partie intégrante de leur formation.

La Commission européenne espère que le feu vert donné par les ministres incitera davantage de jeunes à faire des études à l'étranger. Le principal obstacle au développement des programmes communs a été, jusqu'à présent, la modicité des ressources. Puisque les ministres de l'éducation des Dix sont maintenant d'accord sur le principe de l'utilisation à l'étranger de bourses nationales, cet obstacle pourrait être en partie levé.

Ajoutons que les ministres se sont également mis d'accord sur un programme triennal de visites, d'échange d'informations, de séminaires et d'études comparatives sur l'utilisation des technologies nouvelles dans l'enseignement. Soulignons aussi que l'avant-projet de budget 1984 de la Commission européenne prévoit des crédits pour le lancement de ce programme.

Un aperçu du budget 1984

Le budget de la Communauté est de nouveau à l'avant-scène de l'actualité, alors même qu'une réforme structurelle importante de ce budget est envisagée dans le contexte de l'augmentation des ressources propres de la Communauté.

La Commission vient en effet de publier un avant-projet de budget pour 1984, présenté par ailleurs au Parlement européen par le Commissaire Christopher Tugendhat, qui demande un accroissement des Fonds social et de développement régional pour lutter contre le chômage.

Le montant total du budget serait de 25,5 milliards d'Ecus (1.151,25 milliards de FB) et resterait ainsi dans les limites des ressources propres de la Communauté estimées à 26,2 milliards d'Ecus (1.182,85 milliards de FB) pour 1984.

L'avant-projet de budget prévoit une augmentation de 17,44 % des dépenses agricoles qui atteindraient 16,5 milliards d'Ecus (744,92 milliards de FB). Les dépenses du Fonds social passeraient de 1,35 milliards d'Ecus (60,94 milliards de FB) à 1,55 milliards d'Ecus (69,97 mil-

liards de FB) pour les paiements et de 1,7 milliards d'Ecus (76,75 milliards de FB) à 2,4 milliards d'Ecus (108,35 milliards de FB) pour les engagements, reflétant ainsi la préoccupation grandissante de la Communauté à l'égard du problème du chômage.

D'autres augmentations sont prévues qui prennent en compte les politiques communautaires futures. Le premier pas vers le doublement des dépenses régionales d'ici à cinq ans devrait signifier que ces dépenses atteindront en 1984 1,5 milliards d'Ecus (67,72 milliards de FB) en paiements et 2,5 milliards d'Ecus (112,86 milliards de FB) en engagements. Les dépenses dans les secteurs de l'énergie et de la recherche devraient augmenter parallèlement aux plans prévus à long terme dans ces secteurs tout comme les dépenses en matière de transport.

Coopération Inde-Communauté

La coopération entre l'Inde et la Communauté européenne a fait de rapides progrès depuis la création en 1981 d'une commission mixte : c'est ce qu'a souligné le 30 mai dernier à Bruxelles M. Wilhelm Haferkamp, commissaire européen aux affaires extérieures, en ouvrant, précisément, les travaux de cette commission mixte.

Dès janvier 1982, rappelait encore M. Haferkamp, des consultations Inde-Communauté avaient lieu à La Nouvelle-Delhi : elles devaient permettre de transformer presque immédiatement les paroles en actes et en résultats concrets : un important programme de promotion des investissements a été lancé l'an dernier; en janvier dernier quelque 130

entreprises européennes prenaient part à la Nouvelle-Delhi à une conférence destinée à stimuler la coopération industrielle; enfin les deux parties ont entrepris une étude commune du problème du transfert des technologies.

Tout en souhaitant la bienvenue à M. V.P. Singh, ministre du commerce de l'Inde, M. Haferkamp a déclaré que „ce n'est un secret pour personne que l'Inde est mécontente de la persistance de son déficit commercial vis-à-vis de la Communauté". Sans doute les statistiques 1982 font-elles apparaître une légère amélioration mais, a poursuivi le vice-président de la Commission, „il s'agit de votre part d'un souci légitime et je puis vous assurer que nous sommes décidés à poursuivre nos efforts pour réduire l'écart".

C'est un fait que la Communauté européenne est le plus grand partenaire commercial de l'Inde : elle représente 27 % des échanges de ce grand pays tandis que l'Inde totalise à peine un pour cent des échanges de la Communauté. Cependant, il faut souligner que 95 % des exportations industrielles indiennes vers l'Europe des Dix bénéficient de droits de douane fortement réduits ou nuls. Quant aux exportations de produits agricoles, les trois quarts d'entre elles bénéficient de la franchise douanière, le quart restant profitant de tarifs réduits. Les principaux partenaires commerciaux de l'Inde, au sein de la Communauté, sont le Royaume-Uni et l'Allemagne.

M. Haferkamp a exprimé l'espoir que la conférence de coopération industrielle de janvier dernier contribuerait à réduire le déficit indien vis-à-vis de la Communauté. Le Centre commercial indien ouvert récemment à Bruxelles devrait également tendre au même résultat.

„La Communauté européenne étant un marché largement ouvert, le plus

important sera la compétitivité des produits indiens, a poursuivi M. Haferkamp. C'est votre aptitude à vous adapter aux conditions changeantes de marchés comme le nôtre qui déterminera votre succès."

Le vice-président de la Commission a reconnu cependant que la solution du problème dépend aussi, en grande partie, de la reprise économique en Europe. „Mais je puis vous assurer que nous sommes disposés à vous aider dans la mesure de nos modestes moyens."

Notons encore que l'Inde reçoit à l'heure actuelle de 25 à 30 pour cent du total de l'aide financière et technique que la Communauté réserve aux pays dits non-associés. Elle reçoit aussi chaque année 31.000 tonnes de lait en poudre et 12.700 tonnes de butteroil, au titre de l'aide alimentaire. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de l'opération „Flood II", un vaste projet de développement rural visant surtout à créer une industrie efficace des produits laitiers ainsi qu'un réseau de distribution adéquat.

Communauté- Yougoslavie

La première réunion au niveau ministériel du Conseil de coopération Communauté européenne-Yougoslavie a eu lieu le 24 mai dernier à Bruxelles. Elle a été qualifiée de succès complet à la fois par M. Lazar Mojsov, secrétaire aux affaires étrangères du gouvernement de Belgrade, et par M. Hans-Dietrich Genscher, président du Conseil des ministres de la Communauté.

Ce commentaire semble avoir été inspiré moins par certaines décisions de nature technique que par l'adoption de lignes directrices pour la coopération future entre la Communauté et la Yougoslavie. Parmi les possibilités pratiques envisagées à cet égard, mentionnons la création d'un „Office d'information pour la coopération économique" et la préparation, en commun, d'un manuel pratique de coopération dans les relations d'affaires.

A l'issue de la réunion, M. Genscher a déclaré que ces décisions démontraient que le Conseil de coopération constitue „un élément très dynamique" des relations CE-Yougoslavie. En dehors de la réunion du 24 mai, la visite rendue récemment à la Commission européenne par Mme Milka Planinc, premier ministre de Yougoslavie, témoigne du désir de coopérer avec l'Europe des Dix approuvée par le gouvernement de Belgrade. Réciproquement, l'intérêt évident de la Communauté européenne est d'entretenir d'excellentes relations avec un pays qui compte parmi les leaders du mouvement non-aligné.



Rencontre avec pays ACP

Les entretiens entre les ACP et la Communauté portant sur la coopération dans le cadre de la Convention de Lomé et qui ont eu lieu à Bruxelles pendant la troisième semaine de mai ont attiré une „participation record” de plus de 50 ministres et hauts représentants des pays des ACP.

Cette rencontre nord-sud revêtait une importance toute particulière puisque les négociations pour le renouvellement de la Convention de Lomé II devraient s'ouvrir en septembre.

L'évènement de cette semaine de discussions fut le Conseil extraordinaire „STABEX” du 19 mai. C'était en effet une première, les représentants de la Communauté et des ACP n'ayant jamais jusqu'ici consacré une session complète aux problèmes des recettes d'exportations des ACP.

A l'issue de la réunion, et commentant la possibilité d'augmentation du financement du STABEX, M. Aloys Mertens, Président du Conseil des Ministres de la CEE et Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères allemand, indiquait que „la réponse n'avait été ni oui ni non” ajoutant que „la CEE avait laissé la porte ouverte”.

D'autre part, cette semaine a été clôturée par un examen de l'éventail complet de la coopération au cours du Conseil des Ministres CEE/ACP du 20 mai. L'accent fut mis sur les échanges, en particulier ceux des produits agricoles, et sur la détérioration de la part des ACP dans le marché communautaire, une question qui préoccupe les deux partenaires. Toutefois les progrès les plus importants furent réalisés dans le domaine de la coopération financière et technique, „l'armature” de la Convention. „De nouvelles orientations importantes ont été dégagées pour améliorer les procédures dans ce domaine”, a déclaré le Président du Conseil des Ministres, qui sont „d'un intérêt vital” pour le développement des ACP.

25ème anniversaire du CSC

Le Comité économique et social s'est réuni le 31 mai au Palais des Congrès à Bruxelles en séance anniversaire. Cette institution qui représente les partenaires sociaux de la Communauté et dont le rôle est consultatif, célébrait en effet ses 25 ans d'existence devant quelques six cents invités dont le Prince Albert de

Liège et le Vice-Président de la Commission, M. Lorenzo Natali, et de nombreux diplomates et représentants permanents des Etats membres.

Au cours de la séance, le Comité s'est interrogé sur le rôle qui revient aux groupes représentants les intérêts économiques et sociaux dans le développement de la Communauté.

Aide humanitaire à la Pologne

La Commission a demandé aux ministres d'approuver une aide d'urgence supplémentaire à la Pologne pour un montant de 14 millions d'Ecus (632 millions de FB) qui sera distribuée entre juin et décembre 1983 (COM/83/252).

Cette nouvelle aide viendra compléter le programme communautaire qui a permis, depuis 1981, le transport, par milliers de camions, de 18.000 tonnes d'aide alimentaire et médicale d'urgence à ce pays, d'un montant de 27 millions d'Ecus (plus de 1,2 milliards de FB).

La situation du pays reste préoccupante en effet, malgré une certaine amélioration sur le plan alimentaire. Selon les responsables de l'aide, les prix ont considérablement augmenté et la viande, les corps gras, le fromage, la volaille, le café, les fruits et le savon restent pratiquement introuvables. Mais la situation est pire dans le secteur de la santé, où les hôpitaux dépendent pour jusqu'entre 50 et 80 % des livraisons occidentales de fournitures médicales. Cette pénurie touche en premier lieu les vieillards, les malades, les familles des personnes arrêtées et les enfants, déclare la Commission.

Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de mars et le Parlement européen se sont déclarés en faveur de la poursuite de l'aide humanitaire à la Pologne.

A noter que cette nouvelle tranche d'aide sera distribuée, comme précédemment, par les organisations d'aide non-gouvernementales et l'Eglise polonaise.

Protection contre l'amiante

Le Conseil des Affaires sociales a adopté le 2 juin la directive proposée par la Commission relative à la protection des travailleurs exposés aux fibres d'amiante. C'est la seconde directive proposée par la Commission européenne depuis 1980 sur la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition nocive à des agents chimi-

ques, physiques et biologiques sur le lieu de travail.

Lorsqu'elle entrera en vigueur, le 1er janvier 1987, cette directive réglementera l'exposition à six types d'amiante dont l'amiante bleue considérée comme particulièrement nocive.

Les dispositions comprennent l'entretien et le nettoyage régulier des entreprises, des mesures d'hygiène, de sécurité et d'information pour les travailleurs, mais la directive impose également des taux maximum d'exposition au delà desquels l'entreprise devra notifier les pouvoirs publics et une surveillance et des contrôles médicaux seront obligatoires. Ces taux maximum d'exposition sont fixés à 0,25 fibres par centimètre cube pour toutes les fibres d'amiante, 0,2 f/cm³ pour l'amiante bleue et 1,0 f/cm³ pour les autres fibres.

Energie : projets de démonstration

La Commission invite les entreprises et les particuliers à lui soumettre des projets de démonstration dans le secteur de l'énergie.

Cette annonce, parue dans le Journal officiel des Communautés européennes, précise les domaines sur lesquels ils devront porter : économie d'énergie, liquéfaction et gazéification des combustibles solides, biomasse et récupération des déchets, énergie géothermale et remplacement des hydrocarbures par les combustibles solides. Les offres doivent parvenir à la Commission avant la fin du mois d'août.

Un certain nombre de projets de ce type ont déjà été financés par la Communauté et on peut trouver des détails à ce sujet dans le Dossier de l'Europe I/83 que l'on peut obtenir à notre adresse.

Les nouveaux prix agricoles

L'accord sur les prix agricoles communautaires, intervenu le 17 mai dernier après le traditionnel „marathon” nocturne des ministres compétents, a réussi ce prodige de satisfaire — sans nécessairement enthousiasmer — les agriculteurs, les consommateurs et les contribuables tous à la fois.

Exprimée en ECUS, l'augmentation moyenne des prix garantis sera de 4,2 % mais il s'y ajoute l'effet des mesures agri-monnaies, qui sera de moduler les prix effectivement payés aux agriculteurs sur la situation individuelle des

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

différents pays. C'est pourquoi M. Poul Dalsager, commissaire européen à l'agriculture, a pu parler d'une décision „équitable et raisonnable” pour les agriculteurs, bien que les 4,2 % représentent moins de la moitié de l'augmentation consentie l'an dernier. Ajoutons que de nombreux produits méditerranéens bénéficieront d'augmentations plus fortes que la moyenne et que des mesures d'aide financière spéciale ont été adoptées en faveur de la Grèce, de l'Italie et de l'Irlande.

Voilà pour les agriculteurs. Quant aux consommateurs, ils auront la satisfaction de savoir que l'ensemble des mesures adoptées se traduira par une augmentation moyenne de 3 % seulement des prix des denrées alimentaires. Enfin, l'impact budgétaire restera relativement modeste : 435 millions d'ECUS cette année et 745 l'an prochain soit un total de 53 milliards de FB. Un budget supplémentaire sera cependant nécessaire cette année.

L'accord final des ministres de l'agriculture a laissé presque intactes les propositions de la Commission européenne. On notera en particulier que, malgré l'opposition initiale, le Conseil a accepté les propositions concernant des seuils de garantie et une formule de „sanction” sur les prix au-dessus d'un certain niveau de production de certains produits critiques : lait, céréales et colza, dont les prix n'augmentent respectivement que de 2,3, 3 et 4 %.

Ces décisions semblent de nature à combattre la formation des excédents agricoles.

Williamsburg : utile, mais...

Au début du mois de juin, M. Thorn, Président de la Commission, s'est adressé au Parlement européen pour lui donner son compte-rendu du sommet de Williamsburg.

A son avis, ce sommet fut „l'un des plus utiles” des trois sommets auxquels il a participé. Il a été frappé par l'unité

qu'ont montrée les participants européens, que ce soit dans le diagnostic ou les solutions possibles aux problèmes du monde industriel. Un accord n'a pas été trouvé, remarque-t-il, pour organiser un nouveau Bretton Woods mais le sommet a demandé aux ministres des Finances de définir les conditions qui amèneraient une amélioration du système monétaire international. De plus il a été clairement indiqué aux Etats Unis que leurs taux d'intérêts étaient trop élevés menant ainsi à la surévaluation du dollar.

Selon le Président Thorn, les plus grandes divergences sont apparues sur la question de l'aide au développement. Il a indiqué clairement aux députés européens qu'il aurait aimé une déclaration finale plus précise et comportant des engagements sur les besoins des pays les plus pauvres.

Concluant ce compte-rendu, il a lancé un avertissement sévère en déclarant que la crise en Europe n'était pas simplement une longue récession qu'on pouvait vaincre par l'attente d'un redressement de l'activité économique.

La recherche européenne

La Commission a présenté en mai son projet pour le nouveau programme des activités scientifiques et techniques de la Communauté COM (83) 260 final. Elle propose que la recherche au niveau européen bénéficie de 3,7 milliards d'ECUS (163 milliards de FB) pour la période 1984-87, qui permettraient de participer à l'effort de redressement industriel et économique.

Dans le cadre des sept objectifs fixés au cours du débat général en Conseil des Ministres au mois de février, la Commission recommande un effort plus important dans les secteurs des nouvelles technologies de l'information, des biotechnologies, de la gestion des ressources énergétiques, de la promotion de la compétitivité agricole (y compris la pêche).

Selon ces propositions, les trois-quarts des fonds seraient versés aux industries et aux centres de recherche, le coût des projets étant supporté à part égale entre la Communauté et les entreprises. Le reste des fonds budgétaires irait au Centre Commun de Recherche ou serait utilisé pour coordonner des programmes de recherche nationaux et leur donner une plus grande dimension.

Les objectifs fixés par le Conseil, dans le cadre desquels elle doit identifier et conduire le programme de recherche, apportent une certaine flexibilité dans les directions à donner et le contrôle des coûts, estime la Commission. Jusqu'ici, les ministres convenaient de programmes multiannuels au fur et à mesure des besoins, que ce soit dans le domaine de l'énergie, de l'environnement ou de la santé. Le „Programme-cadre” autorise les révisions annuelles et un contrôle plus précis qui permettent d'éviter la duplication de programmes nationaux ou d'autres programmes de recherche.

L'effort consenti par la Communauté en faveur de la recherche devrait correspondre à 4 % du budget communautaire, estime la Commission. Il n'atteignait l'an passé que 2,6 % et près des deux-tiers de ces fonds étaient consacrés à la recherche dans le domaine de l'énergie, comme la sécurité nucléaire, la fusion ou les sources d'énergie alternatives. Dans le Programme-cadre cette part ne représentera plus que la moitié des fonds et la recherche primordiale dans les secteurs des nouvelles technologies industrielles, de l'agriculture et de la pêche, des matières premières et de l'aide au développement jouera un plus grand rôle.

Aux urnes, citoyens !

Les 14 et 17 juin 1984, quelque 180 millions de citoyens de la Communauté seront appelés aux urnes pour élire 434

Recherche 1984-87 Propositions de la Commission

	Millions Ecus	Milliards FB	
— Compétitivité agricole	130	5,92	3,5 %
— Compétitivité industrielle	1060	48,31	28,2 %
— Matières premières	80	3,64	2,1 %
— Ressources énergétiques	1770	80,67	47,2 %
— Aide au développement	150	6,83	4 %
— Conditions de vie et de travail	385	17,54	10,3 %
— Potentiel scientifique et technique	85	3,87	2,3 %
— FAST, formation	90	4,10	2,4 %
	3750	170,88	100 %

représentants au sein du Parlement européen. Ainsi en a décidé l'assemblée sortante.

Pourquoi deux dates de scrutin ? Parce que la tradition a choisi le dimanche comme jour électoral en France, en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg, en Grèce et en Italie tandis que le jeudi demeure la journée du choix au Royaume-Uni, en Irlande, aux Pays-Bas et au Danemark.

A l'origine, les ministres des affaires étrangères des Dix auraient préféré que ces secondes élections au suffrage universel du Parlement européen eussent lieu en mai. Mais ils se sont inclinés devant les préférences exprimées par les eurodéputés actuels qui, après tout, sont les principaux intéressés.

Rappelons qu'avant 1979, année des premières élections directes, les membres du Parlement européen étaient choisis parmi les députés nationaux.

Le Règlement de comptes de la décennie

Une plus grande transparence dans la gestion et les opérations financières des groupes de sociétés sera exigée dans les pays membres de la Communauté avant la fin de la décennie : c'est ce que prévoit la „7ème directive sur le droit des sociétés”, que le Conseil des ministres a adopté le 16 mai dernier.

A l'heure actuelle, dans la plupart des pays de la Communauté et en raison du jeu des participations croisées, il est pratiquement impossible d'avoir une vue d'ensemble des comptes des groupes de sociétés. La 7ème directive mettra fin à cette obscurité trop souvent commode : les groupes devront publier non seulement les comptes individuels de chaque société (4ème directive) mais aussi leurs „comptes consolidés”, qui devront refléter la situation d'ensemble et jeter la lumière sur l'interdépendance des différentes entreprises parentes.

Une meilleure information sera donc à la disposition des investisseurs potentiels, qui pourront ainsi prendre leurs décisions en connaissance de cause. C'est pourquoi la Commission estime que la 7ème directive contribuera au bon fonctionnement des marchés de capitaux et créera ainsi dans la Communauté un climat favorable aux investissements.

La pratique des comptes consolidés est déjà ancienne au Royaume-Uni et en Irlande. Par contre, elle constituera une sensation dans le monde des affaires de plusieurs autres pays membres, comme la Grèce et l'Italie.

Il aura fallu près de sept années au Conseil des ministres pour adopter la proposition de la Commission (celle-ci était prête depuis 1976). Il faudra à peu près autant pour que les comptes consolidés soient obligatoirement partout dans la Communauté. L'une des raisons de ce délai supplémentaire est le fait, que, dans plusieurs pays, il n'y a pas encore un nombre suffisant d'experts-comptables qualifiés pour permettre l'application de la directive.

In memoriam Louise Weiss

Louise Weiss, doyenne du Parlement européen, s'est éteinte en mai dernier à son domicile parisien. Elle était âgée de 90 ans.

Elle avait été élue membre de l'assemblée européenne en juin 1979 sur la liste gaulliste intitulée „Défense des intérêts français en Europe”. C'est elle qui, le mois suivant, avait présidé la séance inaugurale du Parlement élu au suffrage universel, avant de céder son fauteuil à Mme Simone Veil.

Louise Weiss était née le 25 janvier 1893 à Arras. Elle devait faire une brillante carrière dans les lettres et le journalisme, tout en faisant campagne pour la reconnaissance des droits de la femme.

En tant que journaliste, elle rendit compte notamment de la signature du traité de Versailles, en 1919, et elle effectua des voyages en Chine, en Inde, en Ethiopie et dans plusieurs pays arabes.

C'est au cours des années 30 qu'elle se fit connaître comme l'une des dirigeantes du mouvement féministe. Elle mena une campagne particulièrement active pour l'égalité des droits politiques entre les deux sexes. En 1936, quand

Léon Blum, devenu président du conseil, refusa d'accorder aux femmes le droit de vote, Louise Weiss, elle, rejeta l'offre de faire partie de son gouvernement.

Elle fut également membre de la Résistance. Après la seconde guerre, elle mit tout son élan au service de la paix. C'est elle qui, en 1971, fonda à Strasbourg l'Institut des sciences de la paix.

L'orchestre des jeunes de la CE

Le 16 août quand Claude Abbado montera sur l'estrade pour les concerts „Promenade” du Royal Albert Hall, ce seront les débuts d'un groupe de jeunes musiciens qui forment, à son avis, „l'un des plus grands orchestres”.

Certes, depuis qu'il est leur directeur, personne ne pourrait l'accuser d'impartialité. Néanmoins, personne ne peut ignorer les acclamations qui ont accueilli l'orchestre des jeunes de la Communauté dans les plus grandes salles de concert européennes, au cours des cinq dernières années.

L'an dernier, au cours de sa tournée d'été, l'orchestre s'est produit dans cinq pays et, notamment, au Concertgebouw d'Amsterdam et au Musikverein de Vienne. Il a aussi donné un concert spécial, sous la direction de Sir Georg Solti, pour fêter le 30ème anniversaire du Parlement européen.

Quant à l'année 1983, elle est prometteuse : au cours des mois de juillet et d'août, neuf concerts sont prévus en Italie, en République Fédérale d'Allemagne, en France, au Royaume-Uni et en Suisse. Des concerts se tiendront entre autres, à la Philharmonie de Berlin, au Royal Albert Hall de Londres et dans le superbe amphithéâtre de Taormine en Sicile.



L'EUROPE ET LES EUROPEENS

Les parents retournent à l'école

Dans le système scolaire de l'Europe de demain, parents et enseignants coopéreront sur un pied d'égalité. Les écoles seront le reflet de communautés dont elles font partie. L'influence des associations de parents d'élèves sera si grande qu'elle s'exercera non seulement sur les parlements nationaux mais aussi sur ceux qui prennent effectivement les décisions. Elle contribuera même à la formation des enseignants. Les écoles elles-mêmes évolueront avec leur temps, elles seront ouvertes au changement.

Un rêve ? Pour le moment, oui. Mais peut-être la réalité de demain. En tout cas, ce sont les démarches et les initiatives pratiques qui ont retenu l'attention des pédagogues, chercheurs, hommes politiques, professeurs et parents d'élèves qui s'étaient réunis le printemps dernier à Luxembourg, dans le cadre d'une conférence organisée par la Commission sur le thème „Ecole et famille dans la Communauté européenne”.

La discussion avait pour base une étude réalisée par une équipe de chercheurs de l'université de Glasgow et dont la synthèse avait été rédigée par le Dr Alistair Macbeth, qui décrivait l'état des relations parents-école dans les différents pays de la Communauté.

En fait, l'objet principal de la conférence était de définir une démarche pour le futur. Mais, au fur et à mesure que les délégués prenaient connaissance du rapport Macbeth, synthèse des témoignages de 1.744 directeurs d'établissements, de 1.087 rapports scolaires et de plus de 3.000 brochures, la complexité du problème des relations parents-enseignants leur apparaissait de plus en plus évidente. Mais les raisons d'espérer n'étaient nullement absentes : elles venaient surtout du Danemark, des Pays-Bas et de certaines régions d'Allemagne, ainsi que de Coventry, en Angleterre.

L'histoire de Coventry est particulièrement significative à une époque de conflits économiques et sociaux rehaussés de violence urbaine. C'est M. Robert Aitken, directeur municipal de l'éducation, qui vint en témoigner. Il parla aux délégués d'un quartier du centre-ville qui posait des problèmes particulièrement délicats et où une approche complexe s'avérait nécessaire. C'est ce qui fut fait. Au cours de 12 années de coopération entre le corps

enseignant et les parents, il a été possible de mettre au point un programme éducatif communautaire particulièrement fructueux : ce succès se mesure en particulier dans les notes de lecture obtenues par les 765 élèves observés, par une meilleure maîtrise du langage, par la diminution du nombre des attardés et par une diminution de l'agressivité des parents. Alors que, voici dix ans, aucun élève n'était jamais entré à l'université, le nombre des admissions aux études supérieures atteint aujourd'hui, chaque année, 76. En outre, on constate une augmentation considérable du nombre des parents qui suivent des cours du soir pour améliorer leur propre culture.

D'autres réalisations ont suivi comme l'organisation de groupes de bambins, de visites à domicile d'assistantes sociales, comme le fondement d'une nouvelle conception de l'éducation des adultes. Les parents sont désormais plus engagés et ils ont peu à peu donné aux enseignants une vision nouvelle d'eux-mêmes.

Rien de tout cela n'a été facile. Il a fallu d'abord abattre plus d'une barrière. „Exclus de l'école depuis un siècle, les parents n'étaient pas tellement tentés d'en franchir de nouveau les grilles” : c'est ainsi qu'un des participants devait résumer le problème initial. Mais parents et enseignants ont fini par apprendre bien des choses et à remettre d'autres choses en cause : c'est ainsi que plus d'un livre scolaire, plus d'une méthode périmée furent jetés aux orties. Au bout du compte : un véritable partage des charges de l'enseignement avec la systématisation de l'apprentissage de la lecture à la maison, les cercles de réflexion parents-enseignants, la diffusion de brochures et, enfin, la participation effective des parents aux classes.

L'expérience acquise a amené Robert Aitken à la conviction que les parents devraient bénéficier d'une véritable égalité de statut vis-à-vis des enseignants et *en tant qu'enseignants eux-mêmes*. Ils devraient, en outre, avoir leur mot à dire dans l'élaboration des programmes scolaires.

M. Alex Van Der Jagt, néerlandais comme son nom l'indique, devait également souligner que l'école de demain ne saurait fonctionner sans le concours de la famille. Les Pays-Bas viennent d'ailleurs de se doter de lois nouvelles, qui instituent la coopération entre les parents, les enseignants et les chefs d'établissements. De l'avis de M. Van Der Jagt, les conceptions de l'administration, des chefs d'établissements et des enseignants eux-mêmes n'évoluent qu'avec lenteur et il appartiendra aux associations de parents d'accélérer cette évolution. Et l'orateur d'insister sur deux problèmes qui étaient sans nul doute au centre des préoccupations de l'auditoire et des intervenants : l'école, dit-il, doit être le reflet de la „personnalité multiple” de la communauté et il faut l'aider à se renouveler pour qu'elle contribue à changer la société.

Simple vision du futur ? Peut-être. Mais d'un futur qui est déjà le présent du Danemark. Dans ce pays, les contacts entre l'école et la famille sont traditionnels et ils ont été renforcés par une loi récente, qui souligne la nécessité d'une coopération d'égal à égal entre les parents et les enseignants. Cette loi a été complétée par des instructions ministérielles. Sa philosophie participe des grands principes de l'enseignement officiel : „diversification, activité personnelle, imagination, indépendance, participation et codétermination dans une société démocratique”.

Au Danemark, l'enseignement primaire est du ressort des 277 municipalités du pays. Mais la loi requiert la coopération dans l'égalité de la famille et de l'école publique. C'est pourquoi les parents sont représentés non seulement dans les commissions municipales de l'éducation mais aussi dans le conseil d'administration de chaque école.

Au niveau national, il sont représentés par le „Skole og Samfund”. Les institutions reconnaissent en eux, à la fois, les partenaires et les preneurs du système éducatif. C'est pourquoi une structure existe, qui leur permet de faire valoir leurs droits et d'accomplir leurs devoirs tout en bénéficiant de conseils appropriés. Malgré cela, ont indiqué

trois pédagogues qui ont participé à la rédaction du rapport danois, „il existe au Danemark, dans le domaine de la coopération école-famille, malgré les efforts accomplis et malgré les bonnes intentions affirmées, un climat de scepticisme et de frustration”. Apparemment, et comme cela est partout le cas, la famille et l'école n'ont pas la même échelle de valeur sur tous les aspects de leur coopération et ces divergences d'attitude constituent des obstacles sérieux.

Au cours de la discussion, une majorité s'est dégagée en faveur d'un cadre juridique définissant les droits et devoirs des parents et enseignants. Un tel code devrait avant tout être simple. Les réunions au niveau de la classe ont reçu une large approbation. Et le sentiment s'est fortement exprimé qu'il conviendrait d'enseigner... aux enseignants les mérites éducatifs de la coopération famille-école.

A l'appui de tout cela : le fait incontestable, prouvé par vingt années de recherches, que la performance scolaire est largement fonction de l'influence du milieu familial et plus spécialement de l'attitude des parents vis-à-vis des problèmes d'éducation : sur une scolarité allant jusqu'à l'âge de 16 ans, l'enfant passe 80 % de son temps à la maison et seulement 20 % à l'école. C'est pourquoi les résultats obtenus en classe dépendent moins de la valeur de l'école elle-même que de la valeur du milieu familial.

Pourtant, à l'heure actuelle, devait souligner avec regret le Dr Macbeth, l'éducation de l'enfant européen n'est en rien le produit d'une coopération école-famille : l'une et l'autre sont encore considérées comme deux entités séparées. Pourtant il ne faut pas désespérer : certes, depuis un siècle, l'école européenne a vécu le dos tourné à la famille mais les forces sociales et la pédagogie poussent à une remise en cause du système. Il se peut même que nous nous trouvions aujourd'hui à un tournant.

Peut-être la conclusion de tout cela se trouve-t-elle, tout simplement, dans un extrait de la loi scolaire du Land de Schleswig-Holstein, en République fédérale d'Allemagne : „Pour que l'école puisse remplir sa fonction, les enseignants, les parents et les élèves doivent coopérer”.

L'avenir de la télévision en Europe

Au cours des dix années à venir, la télévision et les télécommunications

vont faire des progrès si extraordinaires qu'on aura sans doute parcouru, durant ce laps de temps, plus de chemin qu'au cours du siècle écoulé. D'ici à 1986, les quelque 300 millions de téléspectateurs d'Europe occidentale pourraient avoir à leur disposition des programmes communs en plusieurs langues, que transmettrait le satellite L-Sat de l'Agence spatiale européenne. Avant 1990, le moindre petit écran pourrait nous offrir le choix entre 30 programmes de télévision par câble, plus trois programmes de télévision directe par satellite, plus trois programmes „traditionnels”, tels que ceux que nous connaissons déjà.

Ce sont là quelques unes des perspectives que fait découvrir un rapport de la Commission européenne intitulé sobriement : „Réalités et tendances de la télévision en Europe”(COM(80)229).

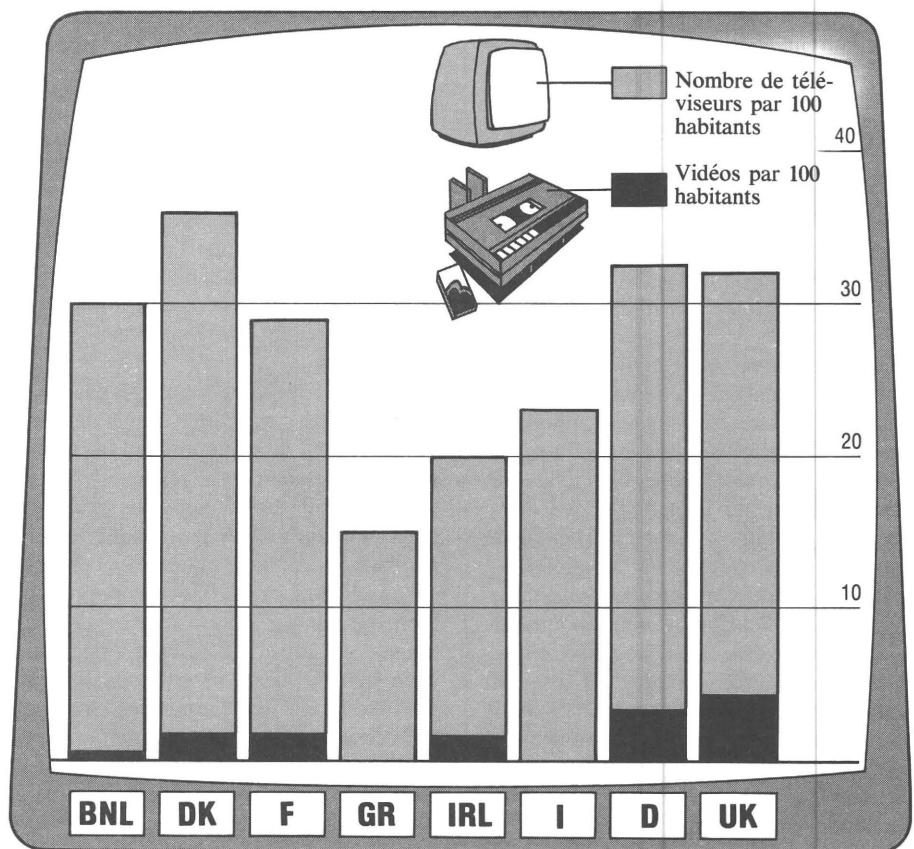
Si l'on admet que chacun des 36 programmes mentionnés plus haut assurera une dizaine d'heures de transmission quotidienne, on obtient le total passablement affolant d'un million à un million et demi d'heures de diffusion par an. Considérons encore que la diffusion de films et productions similaires absorbera quelque 500.000 heures de transmission : il restera aux sociétés de production européennes au moins un demi-million d'heures à assurer. Et le rapport

de la Commission d'ajouter : „A l'heure actuelle, la production des quatre principaux pays (Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni) est d'environ 1.000 heures. Il est évident qu'elle devra se développer dans des proportions considérables”. Si elle ne se développe pas suffisamment, la place risque fort d'être prise par des productions étrangères.

C'est la télévision directe par satellite (TDS) qui aura l'impact le plus marqué sur les programmes, parce qu'elle en accentuera le caractère international. „Cela aura des conséquences immédiates pour l'évolution culturelle de l'Europe, donc pour l'avenir de la Communauté”, écrivent les auteurs du rapport.

Les pays d'Europe ont été, en leur temps, incapables de s'entendre sur des normes techniques unifiées pour la télévision 625 lignes. Ils ont maintenant de nouveau l'occasion d'une standardisation pour leurs services de satellites. „Cela irait dans le sens, à la fois d'une rationalisation du marché intérieur et d'une présence efficace de l'Europe, au niveau mondial, dans les domaines industriel, commercial et de l'exportation”. L'Union européenne de radiodiffusion (UER) prépare actuellement des normes techniques unifiées et l'industrie européenne s'est déclarée d'accord pour approuver celles proposées par l'UER.

Téléviseurs et vidéos en Europe



Source : Parlement européen - Commission européenne.
Les chiffres pour les vidéos en Grèce et Italie sont jusqu'ici insignifiants.

L'EUROPE ET VOUS

La drogue

L'an dernier, le nombre de drogués soignés dans les centres spécialisés de Dublin a augmenté de 246 % ! L'âge moyen des malades était 21 ans. Traduisons qu'ils avaient commencé à se droguer avant d'avoir vingt ans, certains à l'époque de l'adolescence.

D'autre part, selon un rapport du Bureau irlandais de recherche médico-sociale, un dixième des jeunes habitant les quartiers nord de Dublin s'adonnent à l'héroïne. Selon la même source, 57 % des intoxiqués ne travaillent pas et 45 % avaient abandonné leurs études avant l'âge de 16 ans.

On comprend donc qu'un membre irlandais du Parlement européen, M. Lalor se soit alarmé. Mais, conscient que le problème de la drogue est un problème à l'échelle de l'Europe il a demandé à la Commission européenne d'étudier toutes les manières possibles de le résoudre.

Qu'importe le flacon... mais pas l'étiquette !

Nous ne ferons pas l'injure à ceux qui nous lisent ici de croire qu'ils puissent confondre un grand cru appellation contrôlée et un vin bâtard issu de toutes sortes de cépages incertains. L'inconvénient c'est qu'avant de goûter, il faut acheter... Et l'étiquette que porte la bouteille n'est pas toujours d'un grand secours pour faire ce choix préalable, car la plus aimable confusion — souvent volontaire — règne dans le libellé des dites étiquettes.

La Commission a décidé d'y mettre bon ordre et le Journal officiel des Communautés européennes L 134, volume 26 du 21 mai dernier offre à votre lecture une certaine réglementation n° 1224/83 du 6 mai 1983 qui édicte des règles précises quant à la description et la présentation du jus de la treille sous ses diverses formes et ses couleurs variées.

Il y en a comme ça 17 pages. Plutôt que de les ingurgiter, allez donc savourer un blanc sec : ce sera moins indigeste. Il vous suffira de savoir que la Commission a mis tout en

œuvre pour que l'étiquette de la bouteille nous donne tous les renseignements utiles pour savoir ce qui attend nos papilles : origine du breuvage, contenu alcoolique, définition, etc. et tout cela en caractère assez visibles pour nous informer mais pas assez gros pour nous induire en erreur, par l'esbrouffe. Les dimensions maximales et minimales des caractères sont en effet précisées.

La terminologie vinicole s'enrichit également d'expressions nouvelles dénotant l'origine du nectar. Ce qui mettra fin aux prétentions affichées par certains vins importés, dont l'étiquette peut laisser croire qu'ils sont égaux aux meilleurs crus de chez nous. Certaines expressions pouvant prêter à confusion seront bannies.

Le degré alcoolique indiqué devra correspondre aussi exactement que possible aux résultats d'analyse. Le chiffre pourra être arrondi mais seulement dans certaines limites.

Le JO des Communautés aborde aussi le problème des „vins de pays”, „Landweine”, „vino típico”, „onomasia kata paradosi” et autres „óinos topikos” qu'il n'est pas toujours facile de distinguer des pinards anonymes issus de mélanges plus ou moins heureux. Il est prévu que les autorités compétentes des pays membres de la Communauté fourniront à la Commission toutes les précisions désirables en ce qui concerne la désignation de ces vins de pays. Le JO des Communautés en publiera la liste.

Femmes d'Europe : les élections vous concernent

„Femmes d'Europe”, un magazine publié par la Commission se rapportant aux questions concernant les femmes, lance un appel aux femmes européennes pour qu'elles participent en grand nombre aux élections du Parlement européen en juin 1984.

Depuis les dernières élections, c'est-à-dire il y a quatre ans, de grands progrès ont été réalisés, affirme le magazine qui exhorte les femmes à se présenter aux élections et à être nombreuses à participer au vote

pour que cette évolution se poursuive.

Le magazine fait également remarquer que la proportion de femmes députés est plus importante au Parlement européen que dans les parlements nationaux. „Femmes d'Europe” ajoute que si l'on ne tient pas compte de leur différends politiques, ces parlementaires „forment sans aucun doute le groupe de pression le plus important et le plus actif du Parlement” et que, malgré la crise économique, elles ont remporté de nombreux succès dans leur action pour améliorer la situation des femmes dans la Communauté.

La défense des marchands ambulants

On ne sait pas toujours qu'en France, sur 600.000 commerçants on estime que 100.000 sont des commerçants ambulants. Leurs échoppes sur les marchés attirent 27 à 30 % de la clientèle totale du commerce en ville et 60 % en campagne.

Un député européen, M. Gustave Delau, s'est intéressé à leurs problèmes et a déclaré que ce type de commerce joue un rôle important dans la vie culturelle et économique de l'Europe, mais qu'il est souvent l'objet de discriminations.

Il demande l'introduction d'une patente européenne, l'harmonisation de l'accès aux marchés et aux foires, une meilleure formation et des facilités d'éducation pour leurs enfants, un abaissement de la TVA, la protection des marchés dans les villes, un meilleur accès aux sources de financement et l'amélioration de leur représentation dans les organismes communautaires.

Yaourt à l'école

La Commission va peut-être faire la joie des petits européens, ou tout au moins de ceux qui ont un faible pour le yaourt.

En effet, le programme actuel de distribution de lait et de produits laitiers subventionnés dans les écoles arrivant à son terme, la Commission propose de le remettre au goût du jour et d'élargir l'éventail des produits. Si elle est entendue, les écoliers pourront se régaler de yaourt au

goût de fruits et même de fromage (la Commission recommande jusqu'à un quart de litre de lait ou son équivalent par jour et par enfant).

L'Europe et les handicapés physiques

M. Ivor Richard, commissaire européen aux affaires sociales, a accueilli le 24 mai dernier à l'université catholique de Louvain les représentants des autorités locales et nationales des pays de la Communauté venus assister à un colloque sur l'intégration des handicapés physiques dans la société.

Ce colloque, a souligné M. Richard, constituait la manifestation la plus importante organisée dans le cadre du programme d'action communautaire sur ce thème depuis 1981. L'orateur a vu là la preuve de la volonté des autorités concernées et de la Commission d'œuvrer ensemble en vue de définir des modèles d'intégration effective des handicapés dans le tissu de la société quotidienne.

Ces trois journées, a encore souligné M. Richard, ont constitué pour les participants une occasion inestimable d'échanger leurs vues et de mieux comprendre la dimension européenne du projet.

Rappelons qu'à la suite d'une résolution adoptée en décembre 1981 par le conseil des ministres, une série de projets locaux d'intégration économique et sociale des invalides a été lancée, avec l'aide du Fonds social européen.

Les localités et districts sélectionnés à cet effet par les gouvernements sont Genk-Hasselt et Liège en Belgique; Aarhus au Danemark; Berlin-Spandau et Gelsenkirchen en Allemagne; Patras en Grèce; Dijon et Montpellier en France; les comtés de Laois, Offaly, West Meath et Longford en Irlande; la province de Piacenza et la région de Basilicate-Nord en Italie; le Grand-Duché de Luxembourg; Dordrecht et le Limbourg du Nord aux Pays-Bas ainsi que le quartier londonien de (Ouest) Lambeth et le comté de Berkshire au Royaume-Uni.

Ces projets seront passés en revue en juillet par le comité consultatif du Fonds social européen.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles.

- Le Parlement européen 24 pp + Le Parlement européen, ses pouvoirs, 21 pp, 1983. Bureau d'Information du Parlement européen - rue Belliard 97 - 1040 Bruxelles.
- Vers l'Europe de la science et de la recherche (Le dossier de l'Europe 8/83) avril 1983, 8 pp.
- Le vin dans la Communauté européenne (Documentation européenne 2-3/1983) 85 pp.
- Sécurité sociale: un grand débat européen (Le dossier de l'Europe 7/83) avril 1983, 12 pp.
- La Cour de Justice des Communautés européennes (Documentation européenne 4/1983) 62 pp.

EN VENTE

A la **Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles** ou au **Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles** ou à l'adresse indiquée.

- La conjoncture énergétique dans la Communauté (situation 1982 - perspectives 1983) 37 pp, 1983, 50 FB.
- Douzième rapport sur la politique de concurrence - 226 pp, 1983, 550 FB.
- Le droit communautaire (extrait du seizième rapport général 1982) 1983, 110 FB.
- L'autre assemblée européenne (25ème anniversaire du Comité économique et social des Communautés européennes) 25 pp, Comité économique et social, division information, rue Ravenstein 2 - 1000 Bruxelles.
- La représentation des consommateurs auprès de la C.E., 1983, 40 pp, 100 FB.

Agenda

2.6: Fonctionnaires du Ministère de la Fonction Publique; **7.6**: Santa-Maria Instituut, Zaventem; **9.6**: Réunion Femmes-Jeunes; **15.6**: Lunchdébat Maison de l'Europe (les parlementaires Ra-

Le 15 juin lors d'un lunch-débat organisé par la Maison de l'Europe à Bruxelles dans le Bureau d'Information, les membres du Parlement européen Croux et Radoux ont introduit et animé le débat sur l'élargissement de la Communauté.



Documents COM en abonnement

Les documents COM sont le véhicule par lequel la Commission communique avec le Conseil, non seulement pour lui présenter des propositions nouvelles dans le domaine politique ou législatif, mais aussi pour lui rendre compte de la façon dont elle exécute les politiques existantes. Les affaires nécessitant une décision du Conseil peuvent également être soumises pour avis au Parlement européen, ainsi qu'au Comité économique et social; les documents COM peuvent donc être à l'origine d'une intervention de ces deux institutions.

Bien qu'une sélection de ces documents COM ait déjà dans le passé fait l'objet d'une publication au Journal officiel ou dans les suppléments au Bulletin des Communautés européennes, ce nouveau service d'abonnement présente des avantages supplémentaires considérables:

- rapidité: les documents seront envoyés aux abonnés dans les quinze jours

suivant leur date de parution;

- exhaustivité: tous les documents accessibles au public seront fournis dans toutes les langues officielles;
- indexation: chaque envoi de documents aux abonnés sera accompagné d'une liste numérique des documents; l'abonnement comprend des index cumulatifs mensuels et annuels;

- publication simultanée sur microfiches et sur papier: ceci offre l'avantage d'en réduire le coût et facilite le stockage de quelque 12.000 pages en 800 documents par an.

Prix spéciaux de lancement - demandez le dépliant à l'adresse suivante:

Office des publications officielles des Communautés européennes B.P. 1003 L - 2985 LUXEMBOURG

Information rapide sur les adjudications

Chaque jour, des marchés de travaux publics et de fournitures de produits et de services aux organismes publics sont mis en adjudication pour des millions de francs.

L'Office des publications officielles des Communautés européennes publie ces appels d'offres dans les sept langues de la Communauté, dans le supplément quotidien „S” de son Journal officiel.

Aujourd'hui, cette information est disponible „en ligne” par l'intermédiaire de la banque de données *Tenders Electronic Daily*.

Cette innovation permet non seulement d'obtenir ces données capitales pour les entreprises soumissionnaires *plusieurs heures* avant la publication imprimée, mais elle procure en outre aux abonnés le moyen *d'accéder automatiquement* aux marchés qui correspondent le mieux à leurs propres activités.

Tenders Electronic Daily constitue une *première mondiale* remarquable dans la transmission rapide de données commerciales et l'édition „en ligne”, et elle jouera un rôle important dans le resserrement des liens au sein de la Communauté européenne des affaires.

Des brochures d'information sur ce nouveau service peuvent être obtenues à l'Office des publications officielles - B.P. 1003 - L 2985 LUXEMBOURG.